

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET : PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES (PARE)

PAYS : REPUBLIQUE GABONAISE

RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET

Septembre 2021

Equipe d'évaluation	Chef d'Equipe :	P. TOKO, Economiste, ECGF
	Membres de l'équipe :	M. DOUKOURE, Economiste, ECGF K. LUMBILA, Economiste, ECGF C.MBENG, Economiste financier en Chef, OFSD.3 C.MENGUE MEDOU, Agroéconomiste et Expert forestier Senior, RDGC.2 C. EYONG AKO, Experte Principal en Changement Climatique, PECG.2 B. SAVY, Economiste Pays Senior du Gabon, ECCE A. NIANGADO, Chargée de programme pays, COGA B. OLLAME, Analyste des opérations, RDGC M. THIOYE-DIALLO, Coordinatrice régionale en gestion financière, COCM R. HANNE DIALLO, Chargée Supérieur des Acquisitions, ORPF.1/COGA L.BACHARD, Expert Principal en sauvegarde environnementale et sociale, SNSC S.P. BARA, Consultante Experte genre, AHGC1 M. MOTTY, Consultant Experte en changement climatique et croissance verte P. HORUGAVYE, Coordinateur environnemental et social, RDGC M.D, AHMADOU, Chargé principal des acquisitions, SNFI.1 J. BISSAKONOU, Spécialiste de développement social, RDGC M.KEI-BOGUINARD, Conseillère Juridique en chef, PGCL.1 I. DIALLO, Chargé des décaissements, FFCO3 I. KONATE, Ingénieur Electricien en Chef
	Directeur Général :	Serge N'GUESSAN, Directeur General, RGDC
	Chef de Division :	Abdoulaye COULIBALY, Directeur, ECGF
	Représentant Résident :	Robert MASUMBUKO, Représentant pays, COGA
Revue par les pairs	A. KESSAB, Macroéconomiste Principal, ECGF E. WADZON, Economiste Pays Principal de la RDC, ECCE/COCD C. KARAMAGA, Economiste Principal, ECGF / RDGE.4 J.C. TIEGUHONG, Expert Forestier en Chef, ECNR	

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DU GABON

PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES (PARE)

RAPPORT D'EVALUATION

RDGC/ECGF

Septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS RELATIVES AU PRÊT	iii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROGRAMME	v
CADRE DE RESULTATS – INDICATIFS - DU PROGRAMME	vii
I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION	1
II. CONTEXTE DU PAYS	2
2.1. Situation politique et contexte de la gouvernance.....	2
2.2. Evolutions économiques récentes et analyse macroéconomique et budgétaire :	2
2.3. Compétitivité de l'économie et environnement des affaires	3
2.4. Gestion des finances publiques.....	4
2.5. Pauvreté, Croissance inclusive, et genre.....	4
III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT	5
3.1 Stratégie globale du gouvernement et Priorités de reformes à moyen terme	5
3.2 Obstacles à la mise en œuvre du programme de développement national	5
3.3 Processus de consultation et de participation	6
IV. APPUI DE LA BANQUE EN FAVEUR DE LA STRATEGIE DU GOUVERNEMENT	6
4.1 Lien avec la stratégie de la Banque	6
4.2 Respect des critères d'éligibilité.....	6
4.3 Collaboration et coordination avec les autres partenaires	6
4.4 Liens avec les autres opérations de la Banque.....	7
4.5 Travaux d'analyse qui sous-tendent l'opération	7
V. LE PROGRAMME DE L'ANNÉE 2021-2022-PARE	7
5.1 But et objectif du programme	7
5.2 Dialogue sur les politiques	11
5.3 Conditions relatives au prêt	11
5.4 Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité	12
5.5 Besoins et mécanismes de financement	12
5.6 Application de la Politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de dettes non concessionnelles.....	13
VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION	13
6.1 Bénéficiaires du programme.....	13
6.2 Impacts sur la problématique hommes /Femmes, les pauvres et les groupes vulnérables	13
6.3 Impacts sur l'environnement et le changement climatique	13
6.4 Mise en œuvre, suivi et évaluation.....	14
6.5 Gestion financière, modalités de décaissement et acquisitions.....	14
VII. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES	15
7.1 Documentation juridique	15
VIII. GESTION DES RISQUES	15
IX. RECOMMANDATION	15
APPENDICE 1 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT	I
APPENDICE 2 : PARE-MATRICE DES MESURES DE RÉFORMES DU PROGRAMME	IV
APPENDICE 4 : NOTE SUR LES RELATIONS AVEC LE FMI	XI
APPENDICE 5 : CARTE DU GABON	XIII
APPENDICE 6 : NOCES	XIV

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des déclencheurs à partir du cadre logique

Tableau 4 : Etat de Mise en œuvre des Mesures préalables pour le Programme 2021-2022

Tableau 5 : Projections concernant les besoins de financement et leurs sources en Mds FCFA

Tableau 6 : Risques liés au PARE et mesures d'atténuation

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Au mois de juin 2021)

1 UC	=	776,88 FCFA
1 UC	=	1,44 USD
1 UC	=	1,18 EUR

EXERCICE BUDGETAIRE

1^{er} janvier – 31 décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2 204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 lbs
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce (“)
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	ABREVIATIONS
ARMP	Agence de Régulation des marchés publics
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque centrale des Etats de l'Afrique Centrale
BGD	Banque gabonaise de développement
BHG	Banque de l'habitat du Gabon
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEP	Cellule d'exécution du Projet
CDN	Contribution déterminée nationale.
CPMP	Cellules de Passation des Marchés Publics
CSS	Système de sauvegarde climatique
DGMP	Direction Générale de la Passation des Marchés
DGPME	Direction des Petites et Moyennes Entreprises
DSP	Document de Stratégie Pays
ECGF	Bureau de Coordination de la Gouvernance et des Reformes Economiques et Financières
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EUR	Euro
FCFA	Franc CFA BEAC (XAF)
FMI	Fonds Monétaire International
GCI	Global Competitiveness Index
GMS	Système de marqueur Genre
IDH	Indice de Développement Humain
IIAG	Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
IPC	Indice de Perception de la Corruption
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
MINEF	Système de traçabilité des produits bois
ECGF	Département de la Gouvernance et des Réformes Economiques et Financières
PADEG	Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie Gabonaise
PAPG1	Projet d'Appui au Programme Graine
PAREF	Projet d'Appui aux Reformes Economiques et Financières
PAT	Plan d'accélération et de transformation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIM	Gestion des Programmes d'investissement publics
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRCEJPS	Projet de Renforcement des Capacités pour l'Employabilité des Jeunes et l'Amélioration de la Protection Sociale
PRE	Plan de Relance Economique 2017-2019
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
RIC	Reseau interconnecté
SEGA	Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique 2021 - 2025
SEEG	Société d'énergie et d'eau du Gabon
SOGARA	Société gabonaise de raffinage
SOGATRA	Société gabonaise de transport,
SNHG	la Société nationale des hydrocarbures
SNPM	Systèmes Nationaux de Passation des Marchés
UC	Unite de Compte
UPMP	Unités de Passation des Marchés Publics
USD	Dollar des Etats-Unis

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT : Appui Budgétaire Général
MODÈLE DE CONCEPTION DE L'OAP : Opération d'Appui Programmatique

INFORMATIONS RELATIVES AU PRÊT

Informations concernant le client

EMPRUNTEUR : République Gabonaise

ORGANE D'EXÉCUTION : Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable (MEPPD)

Plan de financement de 2021

Source	Montant EUR (2021)	Instrument
BAD	50 millions*	Prêt
Banque mondiale	16,3 millions	Prêt
FMI	182,3 millions	Prêt
AFD		
COÛT TOTAL	248,6 millions	

* Equivalent à 42,4 Millions d'UC

Informations essentielles sur le financement de la BAD

Monnaie du Prêt:	Euros (EUR)
Type de prêt:	Prêt à flexibilité totale
Maturité:	A déterminer (jusqu'à 25 ans maximum)
Différé d'amortissement:	A déterminer (jusqu'à 8 ans maximum)
Echéance moyenne pondérée**:	A déterminer (en fonction du profil d'amortissement)
Remboursements:	Versements semestriels consécutifs à l'issue du Différé d'amortissement
Taux d'intérêt:	Taux de base + Marge sur coût de financement +Marge de prêt + Prime de maturité Ce taux d'intérêt doit être supérieur ou égal à zéro.
Taux de base:	Flottant (EURIBOR 6 Mois révisé les 1 ^{er} Février et 1 ^{er} Août) Une option gratuite est offerte pour fixer le taux de base
Marge sur coût de financement :	Marge sur coût de financement de la Banque révisée les 1 ^{er} s Janvier et 1 ^{er} Juillet et appliquée les 1 ^{er} Février et 1 ^{er} Août avec le taux de base
Marge de prêt:	80 points de base (0.8%) par an
Prime de maturité:	Désigne zéro point de base par an :

- 0% si l'échéance moyenne pondérée ≤ 12.75 ans
- 0,10% si 12.75 < l'échéance moyenne pondérée ≤ 15
- 0,20% si l'échéance moyenne pondérée > 15 ans

Commission d'ouverture:	0,25% du montant du prêt payable au plus tard à la date de signature de l'accord de prêt
Commission engagement:	0.25% par an du montant non décaissé. Elle commence à courir 60 jours après la date de signature de l'accord de prêt et est payable aux dates de paiement convenues (y compris durant le différé d'amortissement et avant décaissement). La commission cesse de courir après décaissement complet ou annulation complète du prêt.
Option de conversion du taux de base* :	Outre l'option gratuite de fixer le taux de base, la possibilité est offerte à l'emprunteur de revenir au taux flottant ou de refixer sur tout ou partie du montant décaissé de son prêt. Des frais de transaction sont payables
Option de plafond ou de tunnel de taux* :	La possibilité est offerte à l'emprunteur de mettre un plafond ou un tunnel sur le taux de base pour tout ou partie du montant décaissé de son prêt. Des frais de transaction sont payables
Option de conversion de la monnaie du prêt :	La possibilité est offerte à l'emprunteur de changer la monnaie de tout ou partie de son prêt, décaissé ou non, en une autre monnaie de prêt de la Banque. La nouvelle monnaie de prêt s'appliquera pour le reste/l'intégralité de l'échéance du prêt ou pour une durée plus courte choisie par l'emprunteur après approbation d'une telle demande par la Banque. Des frais de transaction sont payables

Calendrier d'exécution – Principaux jalons (prévus)

Approbation du programme initial conceptuelle	Mai, 2021
Approbation de la Phase I	Septembre 2021
Décaissement de la Phase I	Octobre, 2021
Achèvement	Décembre, 2022

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROGRAMME

<p><i>Aperçu général du programme</i></p>	<p><u>Titre du programme</u> : Gabon - Programme d'Appui aux Réformes Economiques (PARE). Il s'agit de la première phase d'une série de deux opérations d'appui budgétaire général (ABG) programmatique. <u>Calendrier Général</u> : 2021-2022 <u>Coût du Programme</u> : 42,4 millions d'UC (en 2021 et montant à déterminer en 2022) <u>But et Objectif du programme</u> : Le PARE vise à soutenir les efforts post-covid-19 et à jeter les bases d'une reprise économique rapide à travers l'amélioration de la gestion des finances publiques et la compétitivité sectorielle.</p>
<p><i>Résultats du Programme</i></p>	<p><u>Résultats attendus en 2022</u>. Le programme consolidera les mesures prises par le gouvernement. Les principaux résultats attendus sont : (i) la marge de manœuvre budgétaire améliorée ; (ii) le Climat des affaires, la compétitivité et transparence sectorielle sont améliorés</p>
<p><i>Alignement sur les Priorités de la Banque</i></p>	<p>Le programme est aligné sur les priorités du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) et du Plan d'accélération de la transformation qui en est la déclinaison et la feuille de route de l'action gouvernementale pour la période 2021-2023. Le programme¹ est également aligné sur la stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en l'occurrence, la gouvernance et la responsabilité ainsi que le développement du secteur privé. En créant un espace budgétaire pour la diversification de l'économie et soutenant les réformes autour des deux piliers² du DSP (2021-2022), le programme soutient les Priorités Stratégiques de la Banque visant à « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer le cadre de vie ». Le programme proposé s'inscrit aussi dans le cadre des trois piliers de la Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique (SEGA) (2021-2025) relatif à l'efficacité du secteur public avec des actions visant la mobilisation des recettes, les dépenses publiques et la gestion de la dette; la gouvernance pour la transformation structurelle en appuyant la compétitivité, le climat des affaires et la Gouvernance des ressources naturelles et la gouvernance inclusive avec des aspects visant la lutte contre la corruption dans le secteurs forestier. Il est aussi aligné sur la Politique de Développement du Secteur Privé de la Banque 2021-2023, en particulier son premier pilier relatif au climat des affaires.</p>
<p><i>Évaluation des besoins et justification</i></p>	<p>L'assistance de la Banque est justifiée par la nécessité d'accompagner le pays dans ses efforts de sortie de la crise pandémique COVID-19 et de relance de son économie suivant son ambitieux programme de développement, le Plan d'accélération de la transformation, une déclinaison du le PSGE³. L'appui budgétaire de la Banque fournira : (i) une assistance financière afin de compenser la baisse drastique des recettes pétrolières et à assurer le financement des projets prioritaires du PAT (ii) un appui aux réformes permettant de reconstituer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, d'accompagner la relance des secteurs prioritaires de l'économie et de diversifier les sources de croissance. Ces réformes sont relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires, au renforcement du secteur financier et au développement de la transparence dans le secteur forestier. L'appui budgétaire de la Banque d'un montant d'environ 42,4 MUC permettra de combler une partie du gap de financement du Gabon en 2021 et d'améliorer la position extérieure du pays. Les autres contributions viendront de la Banque mondiale et du FMI qui envisagent un soutien budgétaire en 2021. Le gap résiduel pourra être assuré par des opérations de préfinancement sur la production pétrolière et/ou l'émission d'instruments de dettes sur le marché domestique ou international.</p>
<p><i>Harmonisation</i></p>	<p>La gestion et la coordination de l'aide extérieure s'améliorent depuis 2010 grâce à la mise en place par le gouvernement d'un dispositif régulier de coordination générale et thématique. Les huit groupes thématiques conjoints se réunissent sur une base mensuelle ou bimestrielle. L'appui budgétaire envisagé sera préparé en étroite collaboration avec les principaux partenaires au</p>

¹ Le programme rappelle les objectifs de deux batailles clés économiques du PAT à savoir : i) améliorer le climat des affaires pour attirer les investisseurs et assurer les conditions de croissance des secteurs non productifs et ii) assainir les finances publiques pour dégager des marges de manœuvre.

² (i) Appui à la diversification économique à travers le développement des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires ; (ii) appui à la stratégie de développement humain.

³ Et ses déclinaisons (PRE, Plan d'accélération de la transformation)

	développement, notamment la Banque mondiale et le FMI. Les déclencheurs et la matrice de suivi du programme ont été définis d'un commun accord avec le FMI et la Banque mondiale qui envisagent de faire un appui budgétaire en 2021.
<i>Valeur ajoutée de la Banque</i>	L'expérience développée par la Banque dans le domaine de la gouvernance dans les Pays Membres Régionaux, en particulier ceux affectés par les chocs exogènes liés par exemple à la chute des cours des matières premières et les pandémies, a été capitalisée dans la conception de cette opération. Le PARE vise à jeter les bases de la relance de l'économie gabonaise à travers l'amélioration des finances publiques et le renforcement de la compétitivité des secteurs. Le programme bénéficie également d'importants effets de levier à travers son articulation avec le Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie Gabonaise (PADEG) mettant en œuvre des réformes structurelles stratégiques visant à améliorer le climat des affaires.
<i>Contributions à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes</i>	Le programme est catégorisé III au système de marqueur de genre de la Banque (GMS), car les activités prévues auront un impact positif sur l'inclusion financière des PME dirigées par des femmes, à travers l'accès aux financements longs hypothécaires et sur leur autonomisation grâce à la création d'emplois dans le secteur forestier.
<i>Enseignements Tirés</i>	Au nombre des principaux enseignements, on peut citer la nécessité de: (i) privilégier la sélectivité et la flexibilité dans la conception et la mise en œuvre des réformes, (ii) mettre en place des mécanismes de coordination adéquats au sein du Gouvernement pour le pilotage et la mise en œuvre des réformes des Finances Publiques (iii) mettre en place un cadre de dialogue et de suivi rapproché des activités du programme, y compris en renforçant le rôle du Bureau local de la Banque et; (iv) accompagner la mise en œuvre des réformes en s'appuyant sur l'appui institutionnel en cours « le PADEG » et des assistances technique ciblées préconisées par le FMI sur les aspects liés à la gestion de la dette publique et à la gestion de trésorerie de l'Etat.
<i>Dialogue sur les politiques et assistance technique associée</i>	A travers la mise en œuvre des réformes prévues par cette opération, la Banque poursuivra le dialogue avec les autorités en vue d'accompagner la sortie de la crise pandémique et progresser vers un modèle de croissance plus diversifié. C'est ainsi que l'amélioration des finances publiques favorisera l'apparition d'une marge de manœuvre budgétaire utile pour assurer le financement des actions en faveur de la diversification de l'économie et la relance des secteurs prioritaires. Le dialogue portera également sur l'amélioration du climat des affaires et sur les réformes visant à renforcer la compétitivité du secteur de l'énergie. Le dialogue sera conduit par le département sectoriel de la Gouvernance et le Bureau de la Banque au Gabon.

CADRE DE RESULTATS – INDICATIFS - DU PROGRAMME

CADRE DE R É S U L T A T S

A INFORMATIONS SUR LE PROJET

INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Gabon – Programme d’appui aux réformes économiques (PARE)	PAYS/RÉGION : Gabon – Afrique Centrale
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Le PARE vise à soutenir les efforts post-covid-19 et jeter les bases d’une reprise économique rapide Soutenir les efforts post-COVID 19 du Gabon et jeter les bases d’une reprise économique rapide à travers l’amélioration de la gestion des finances publiques et la compétitivité sectorielle	
INDICATEUR(S) D’ALIGNEMENT : Taux de croissance du PIB ; Indice de développement humain (IDH) ;	

B MATRICE DES RÉSULTATS

CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR/DE L’ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (date)	CIBLE À L’ACHÈVEMENT (2022)	MOYENS DE VÉRIFICATION
ÉNONCÉ D’EFFET 1 : Marge de manœuvre budgétaire améliorée					
INDICATEUR D’EFFET 1.1 : Taux des recettes de la TVA	Oui	%	+5,20 % en 2018	+10,20% en 2023	Rapport trimestrielle d’exécution budgétaire Ministère de l’Economie et de la Relance
INDICATEUR D’EFFET 1.2 : Service de la dette /recettes budgétaires	Oui	% de recettes	88,5% en 2020	70% en 2023	Rapport trimestrielle d’exécution budgétaire Ministère de l’Economie et de la Relance
ÉNONCÉ D’EFFET 2 : Climat des affaires, compétitivité et transparence sectorielles améliorés					
INDICATEUR D’EFFET 2.1: Score du Gabon à l’indice Doing Business de la Banque Mondiale	Oui	Score sur 100	45 (en 2020)	51,7 (en 2023)	Doing Business Index report
INDICATEUR D’EFFET 2.2: Nombre des PME ayant accès à des financements longs hypothécaires (plus de 5 ans)	Oui	Nombre	0 (2018) et 0 PME dirigées par des femmes	100 (2023) Dont 50 PME dirigées par des femmes	MEFAI
INDICATEUR D’EFFET 2.3: Nombre total d’emplois dans le secteur forestier public et privé (30% de femmes selon le quota sur le genre du Gabon)	Oui	Nombre	13 000 en 2019	16 000 (donc + 3000 en 2023) dont 30% de femmes	Rapport de suivi du PTA
INDICATEUR D’EFFET 2.2 : Nombre de plaintes traitées liées au secteur forestier	Non	Nombre	52 en 2019	Inférieur à 10 en 2023	Rapport CIRAD
Composante 1 : Améliorer la gestion des finances publiques					
ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.1 Le mécanisme de mobilisation des recettes et de la gestion de la dette est amélioré					
PRODUIT 1.1.1 Prise d’un arrêté visant à assurer l’interconnexion des sites de la DGI et la mise à niveau du réseau LAN	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2021)	Décret partagé par le Ministère de l’Economie et de la Relance
PRODUIT 1.1.2 : Prise d’un arrêté réduisant dans la LFR le niveau des dépenses fiscales en conformité avec les données du mémorandum d’accord avec le FMI (Action préalable)	Non	Oui/non	Non en 2020	oui en 2021	Rapport trimestrielle d’exécution budgétaire, Ministère de l’Economie et de la Relance
Produit 1.1.3. Adoption en Conseil des ministres de la stratégie de gestion de la dette 2021-2023 (Action préalable)	Oui	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2021)	Copie de la stratégie et compte rendu du Conseil des Ministres
ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.2 : Les mécanismes de contrôle de la dépense publique sont mis en place					
Produit 1.2.1 : Prise d’un décret en Conseil des ministres portant réorganisation de la BGFIP. (Action préalable)	Oui	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2021)	Copie de la stratégie et compte rendu du Conseil des Ministres
Produit 1.2.2 : L’étude diagnostic du portefeuille public visant à connaître la situation financière de	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2021)	Texte légal du Ministère de

chaque entreprise du portefeuille est lancée. (Action préalable)					l'Economie et de la Relance
Produit 1.2.2 : Ratio marchés planifiés par rapport aux marchés passés	Non	%	34% en 2020	50% en 2022	Rapport de suivi de l'exécution des marchés publics DGMP
Produit 1.3.3 : Taux de marchés passé en entente directe	Non	%	98% (1 ^{er} semestre 2020)	50% en 2022	Rapport de suivi de l'exécution des marchés publics ARMP
COMPOSANTE II : Appuyer la relance des secteurs productifs					
ÉNONCÉ DE PRODUITS 2.1 : La mise en œuvre des réformes visant le climat des affaires et l'accès aux financements innovants sont facilité					
Produit 2.1.3 : Signature d'un plan d'apurement de des arriérés de l'Etat dus au 1 janvier 2021 à la SEEG	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui 2022	Copie du plan d'apurement Ministères de l'Economie et de la Relance et de l'énergie
Produit 2.1.4 : Adoption par le groupe d'intérêt de l'ITIE du plan d'actions « ITIE Gabon »	Oui	Oui/Non	Non (2021)	Oui (2022)	Compte rendu de réunion du groupe d'intérêt de l'ITIE
Produit 2.2.1 : Adoption en Conseil des ministres d'un décret portant création d'un guichet de refinancement hypothécaire. (Action préalable)	Oui	Oui/Nn	Non (2020)	Oui (2021)	Copie du décret et le compte rendu du conseil des ministres
Produit 2.2.4 : Adoption d'une loi réglementant le crédit carbone	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2022)	Copie de la transmission de la loi au parlement Ministère de l'Economie et de la Relance / ministère des Eaux et Forêts,
ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.2 : Réformes et mécanismes d'amélioration de la compétitivité au niveau des secteurs bois et énergie mis en place/adoptés					
Produit.2.2.1. Validation du code forestier au niveau sectoriel en prenant en compte les nouveaux enjeux du secteur forêt/bois	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2022)	Copie du texte légal servant de validation - Ministère de la forêt
Produit.2.2.2 Adoption d'un plan de gestion et de réduction des pertes techniques et non techniques du RIC de Libreville	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2022)	Copie du plan de gestions validé par Ministères des mines et de l'Energie
Produit 2.2.3 : Prise d'un arrêté rendant obligatoire les appels d'offres avant toute attribution de permis forestier	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2021)	Copie de l'arrêté Ministère des Eaux et Forêts
Produit 2.2.4 : Lancement de la phase pilote du système informatique de traçabilité du bois baptisé « Minef »	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2021)	Texte légal indiquant le début de la phase de lancement Ministère des Eaux et Forêts,
Produit 2.2.5 : Réalisation d'une évaluation environnementale et stratégique des reformes planifiées du secteur forestier	Non	Oui/Non	Non (2020)	Oui (2022)	Copie de l'évaluation Ministère des Eaux et Forêts

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PROJET DE PRÊT EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI AUX RÉFORMES ÉCONOMIQUES, (PARE)

1.1. La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après concernant un prêt BAD d'un montant de 50 millions d'EURO en faveur de la République gabonaise en vue de financer le Programme d'Appui aux Réformes Économiques (PARE). Il s'agit de la première phase d'une série programmatique de deux Appuis Budgétaire Généraux (ABG) couvrant la période 2021-2022 tel que prévu dans le DSP. Cette première phase du « PARE » présente un cadre pluriannuel du programme et une liste de mesures de réformes considérées comme déclencheurs indicatifs pour la deuxième phase. Cette approche programmatique permet de faciliter la prévisibilité de l'aide et son alignement aux politiques nationales en vue de créer les conditions favorables pour une reprise économique post-COVID19.

1.2 Deuxième économie de la CEMAC par son PIB⁴ après le Cameroun, le Gabon dépend essentiellement des ressources pétrolières. La Covid-19 a compromis les récents efforts de relance et de consolidation budgétaire. La crise sanitaire survient au moment où le Gabon sortait progressivement de la crise liée à la chute des prix du pétrole de 2014. Le Plan de Relance de l'Économie (PRE) 2017- 2019, qui est une déclinaison du PSGE, avait permis de rétablir la stabilité économique et budgétaire du pays et d'amorcer des réformes importantes au niveau des finances publiques. C'est ainsi que, le taux de croissance réelle du PIB qui avait chuté de 5,5% en 2013 à 0,5% en 2017 est remonté progressivement pour atteindre 3,4% en 2019 du fait de la reprise de la demande mondiale de pétrole et des cours. Avec l'impact de la Covid-19, **l'activité économique est restée atone, en raison de la morosité de l'économie mondiale** (impactant les prix des principaux produits de base comme le Brent : -35,2% et le manganèse : -19% en 2020) et surtout en raison des effets des mesures gouvernementales restrictives visant à faire face à la crise sanitaire. En conséquence, l'activité économique s'est soldée par une croissance négative à -1,8%, résultant à la fois de la baisse du PIB hors pétrole (-1,9%) et de la production pétrolière (-1,2%).

1.3 La crise sanitaire et économique met en évidence la nécessité de changer le paradigme du développement économique et social du Gabon, passant d'un modèle de croissance basé sur les hydrocarbures dont l'impact sur la réduction de la pauvreté reste limité, à un modèle de croissance plus diversifié et tiré par le secteur privé. Dans ce contexte, le Gabon doit relever deux grands défis conjoncturels et structurels : **sur le plan conjoncturel**, les principaux défis portent sur (i) l'accompagnement à la sortie de la crise pandémique, (ii) le rétablissement des finances publiques du fait du coût budgétaire des mesures de lutte contre la pandémie, et enfin (iii) la relance de l'économie. **Sur le plan structurel**, les principaux défis portent, (i) sur la forte dépendance de l'économie au secteur extractif comme rappelé précédemment, et, (ii) sur les défis liés à la nécessité d'accroître ses préoccupations environnementales afin de concilier exploitation forestière industrielle et développement durable des forêts. Ce faisant, le Gabon doit aussi relever d'autres défis imputables à un climat des investissements peu attractif ; au faible niveau d'accès au financement ; ainsi qu'à la faible compétitivité du secteur de l'énergie. (Annexe technique 3)

1.4. Le PARE a pour ambition d'accompagner le Gabon dans ses efforts de sortie de la crise pandémique COVID-19 et de relance de son économie suivant son ambitieux programme de développement, le PSGE⁵. Le « PARE » apportera : (i) une assistance financière permettant de compenser la baisse drastique des recettes pétrolières (ii) un appui aux réformes des finances publiques permettant de faciliter la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, enfin (iii) une impulsion à la relance des secteurs prioritaires via l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement de la transparence dans le secteur forestier.

1.5. Pour ce faire, le PARE soutiendra le programme de réformes à moyen terme du Gouvernement, tel que stipulé dans la Lettre de Politique de Développement (**appendice I**). Les réformes du PARE sur les deux années du programme, sont présentées en **Appendice II** dans la Matrice des Mesures. Cette opération bénéficie d'un fort engagement du Gouvernement et de la collaboration des autres Partenaires Techniques et Financiers dont le FMI qui vient de conclure⁶ avec les autorités un accord au niveau des services au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en **Appendice III**. Par ailleurs, la Banque mondiale prépare, un appui budgétaire prévu pour le dernier trimestre 2021 avec un accent particulier sur l'assainissement du cadre des finances publiques et la reprise économique. Le Gabon a également adapté la mise en œuvre du PSGE 2025 aux nouveaux défis et opportunités engendrés

⁴ Gabon 16,6 % du PIB régional contre 44,4 pour le Cameroun (Bulletin CEMAC 2021)

⁵ Et ses déclinaisons (PAT, Plan d'Accélération de la Transformation qui est la feuille de route gouvernementale pour la période 2021 -2023)

⁶ 9 Juin 2021

par la crise de la Covid-19 à travers l'adoption du Plan d'accélération et de transformation (PAT) sur l'horizon 2021-2023 (Annexe technique 5).

II. CONTEXTE DU PAYS

2.1. Situation politique et contexte de la gouvernance.

2.1.1. La situation politique récente est caractérisée par une relative stabilité institutionnelle. Le dialogue national initié par le nouveau gouvernement en mars 2017, mais boycotté par une partie de l'opposition, s'est terminé sans remettre en cause les principaux équilibres institutionnels. Depuis la mise en place d'un nouveau gouvernement en janvier 2019, celui-ci a été réaménagé par décret présidentiel le 30 janvier, le 10 juin 2019 et en décembre 2019. Ces victoires successives du parti au pouvoir traduisent la relative stabilité des institutions du pays et l'amélioration progressive du cadre de gouvernance qui ont constitué le socle sur lequel l'État s'est appuyé pour répondre à la crise de la COVID-19 et préparer la relance de l'économie

2.1.2. Les progrès en matière de gouvernance restent un défi malgré des avancées certaines.

Le Gabon s'est classé au 29^{ème} rang sur 54 pays dans l'Indice MO Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) en 2020, avec un score de 47,7 sur 100 (un gain d'un point entre 2010 et 2020), affichant sa meilleure performance dans la sous dimension du développement humain avec 61 points. Par contre, le Gabon se classe 46^{ème} avec un score de 23,7/100 dans la sous-dimension lutte contre la corruption et 40^{ème} avec un score de 23,9/100 dans la sous dimension transparence et redevabilité. Depuis 2009, le pays s'était engagé à transformer son économie avec la mise en œuvre du PSGE dont la gouvernance constitue le deuxième fondement pour moderniser l'administration publique, consolider les règles de l'Etat de droit et promouvoir le développement local, la décentralisation et la participation citoyenne. Malgré des résultats encourageants, la mise en œuvre du PSGE a été ralentie par l'affaiblissement des capacités budgétaires de l'Etat à la suite de l'effondrement des cours du pétrole et plus récemment par la crise liée à la Covid-19. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a initié un Plan d'accélération de la transformation (2021-2023) dont l'atteinte des objectifs passe par la mise en place d'une gouvernance et des politiques publiques de qualité. C'est ainsi qu'un Ministère de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques a été institué. Dès lors, la lutte contre la corruption a été élevée au rang de priorité nationale et dans le même sens, de nombreuses institutions et structures de contrôles et de surveillance ont été mise en place (cour des comptes, commission nationale contre l'enrichissement illicite, Agence nationale d'investigation financière, Inspections etc.). Toutefois, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes ; en effet, l'existence de toutes ces institutions et structures crée des problèmes de coordination qui semblent obérer la portée de leurs interventions et leurs impacts en particulier dans la gestion des ressources naturelles du pays restent limités.

2.2. Evolutions économiques récentes et analyse macroéconomique et budgétaire :

2.2.1. La Covid-19 a négativement impacté les efforts de consolidation des finances publiques. Sur la période pré-Covid-19, les autorités avaient fait des progrès significatifs dans l'assainissement budgétaire. Le solde budgétaire s'était amélioré passant de -4,9% du PIB en 2016 à +1,4% en 2019. Avec l'impact de la Covid-19, les finances publiques se sont encore détériorées en 2020 à cause d'un accroissement des dépenses (21,4% du PIB en 2020 contre 18,2% en 2019) au détriment d'une baisse des recettes (17,9% du PIB en 2020 contre 19,5% en 2019). Les besoins de financement pour des dépenses de santé, de protection sociale et de soutien économique ont augmenté dans un contexte de baisse des recettes (de 1,6 pp du PIB) et d'une masse salariale publique toujours élevée malgré une tendance baissière, 52 % des recettes fiscales⁷. Le déficit budgétaire s'est aggravé passant d'un surplus de 1,4% du PIB en 2019 à un déficit de 5,2 % du PIB en 2020. Pour financer ce déficit, le gouvernement a négocié des prêts d'appui budgétaire auprès des institutions financières internationales, notamment le FMI, la Banque mondiale et la Banque et- enfin un Eurobond. En 2021, les tendances des données macroéconomiques indiquent le maintien d'un contexte difficile lié à la persistance de la pandémie de la Covid-19, qui continue de perturber la mobilisation des recettes et l'exécution des charges.

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques (% du PIB, sauf indication contraire) - Gouvernement-2021

⁷ L'indice masse salariale /recettes fiscales est d'ailleurs passée de 74,7% en 2017 à 53% en 2019 et 52 en 2020 et devrait encore diminuer selon le gouvernement, alors que la CEMAC préconise un indicateur égal ou supérieur à 35%

	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
PIB (réel) (%)	2,1%	0,5%	0,8%	3,9%	-1,8%	1,5%
Prix à la consommation—fin de période (%)	2,1%	2,7%	4,8%	2,0%	1,4%	2,1%
PIB pétrolier (%)	-3,7%	-8,5%	-8,2%	13,0%	-1,2%	-5,5%
PIB hors pétrole (%)	3,0%	1,7%	2,0%	2,9%	-1,9%	2,4%
Solde du compte courant – y comp. les dons (en % du PIB)	-5,4%	-4,7%	-4,7%	-2,5%	-4,2%	-3,5%
Monnaie au sens large (M2) (en % du PIB)	25,1%	23,1%	24,7%	23,6%	27,1%	25,2%
Dettes publiques extérieures (en % du PIB)	37,4%	38,7%	40,0%	39,2%	46,0%	43,0%
Dettes intérieures du gouvernement central (en % du PIB)	11,9%	16,7%	16,2%	14,9%	25,4%	24,5%
Total des recettes et dons (en % du PIB)	18,7%	18,5%	17,9%	20,5%	19,1%	17,3%
<i>Dont recettes pétrolières</i>	5,1%	6,6%	6,2%	7,6%	6,8%	4,9%
<i>Dont recettes hors pétrole</i>	13,6%	11,8%	11,6%	13,0%	12,3%	11,9%
Total Dépenses (en % du PIB)	23,7%	20,3%	19,1%	19,2%	21,3%	20,8%
Dépenses hors paiement d'intérêt (en % du PIB)	21,3%	17,8%	16,6%	16,9%	17,9%	17,8%
Paiement d'intérêts (en % du PIB)	2,3%	2,5%	2,4%	2,3%	3,4%	3,0%
Solde primaire (en % du PIB)	-2,6%	0,7%	1,2%	3,6%	1,2%	-0,5%
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB)	-7,7%	-6,0%	-5,0%	-3,9%	-5,5%	-5,4%
Solde budgétaire global (base engagements) (en % du PIB)	-4,9%	-1,9%	-1,2%	1,4%	-2,1%	-3,7%
PIB en valeur (en milliards FCFA)	8310,6	8669,0	9368,9	9886,9	8816,2	9815,3
<i>PIB pétrole</i>	<i>1566,1</i>	<i>1708,6</i>	<i>1979,0</i>	<i>2116,5</i>	<i>1299,5</i>	<i>1693,8</i>
<i>PIB hors pétrole</i>	<i>6744,5</i>	<i>6960,4</i>	<i>7389,9</i>	<i>7770,4</i>	<i>7516,7</i>	<i>8121,5</i>

Source : MEF

2.2.2 La dernière analyse de la viabilité de la dette du Gabon (AVD) effectuée par le FMI en 2020 indique que la dette publique du pays reste viable, mais son service, en proportion des recettes reste élevé. Selon les dernières analyses de la Banque⁸, cette dette dont la part extérieure est de 66 %, est principalement à moyen et long terme. Grâce aux réformes des finances publiques et à une gestion prudente de la dette, le ratio de la dette au PIB était de 58,7 % en 2019, contre 60,6 % en 2018. Toutefois, en 2020, ce ratio a augmenté à 74,7 % en raison des besoins de financement accrus causés par la pandémie. Le service de la dette en 2019 représentait 37 % des recettes budgétaires, mais en 2020, il était de 88,5 %, le pays ayant remboursé un peu plus de la moitié de l'encours de l'euro-obligation 2024. Bien que la dette publique soit globalement soutenable en 2020, elle est vulnérable aux risques de taux d'intérêt et de change. Après 2021, une diminution des emprunts est programmée afin de contenir l'augmentation de la dette publique, à un niveau prévu pour 2021 de 70,5 % du PIB.

2.2.3. Les perspectives de croissance économique du pays sont favorables pour les deux prochaines années. La croissance économique devrait reprendre timidement en 2021, alourdie par la persistance des risques budgétaires et macroéconomiques et soulignant davantage le besoin d'accélération des réformes. La croissance du PIB réel devrait atteindre +1,5 % en 2021 grâce à une reprise modeste dans tous les secteurs, du fait des effets des mesures restrictives mises en place pour contrer la seconde vague de contamination de la Covid-19. Pour 2022, la Banque projette une croissance économique de 3,8%. **Sur le plan budgétaire, la Banque⁹, prévoit une amélioration progressive du déficit passant de 5,2% du PIB en 2020 à 3,4% en 2021 et à environ 1,7% d'ici 2022**, soutenu par les plans d'assainissement des finances publiques prévus par le nouveau programme du FMI (FEC, juin 2021 – **appendice 4**). Cet ajustement budgétaire devrait permettre de rendre la dette soutenable. En effet, la Loi de Finances Rectificative pour 2021 reflète les engagements du gouvernement à prendre des mesures importantes, notamment, pour réduire les dépenses fiscales et accélérer la numérisation de l'administration fiscale (augmentation des recettes hors pétrole de 7,6%). Du côté des dépenses, les réformes visent à contenir les dépenses courantes (réduction de -4%), à améliorer la gouvernance des dépenses publiques, tout en continuant à renforcer la protection sociale et les investissements (avec une augmentation prévue de +46%). Des efforts sont aussi en cours pour réduire les risques budgétaires, et accroître la transparence dans la gestion des entreprises publiques et dans le secteur pétrolier. Dans ce contexte, les autorités se sont notamment engagées à mettre tout en œuvre pour rejoindre l'initiative pour la transparence des industries extractives d'ici décembre 2021.

2.3. Compétitivité de l'économie et environnement des affaires

2.3.1 Sur le plan de la compétitivité et de l'environnement des affaires, la croissance du secteur privé est toujours freinée par des contraintes structurelles¹⁰. Les principaux obstacles incluent l'étroitesse de la base économique, la faiblesse de la gouvernance, et le manque d'attractivité du climat des affaires. Le Gabon se maintient toujours au 169^{ème} rang sur 189 de l'indice « Doing business » de la Banque Mondiale, mais avec une légère amélioration de son score de 44,5 à 45 entre 2019 et 2020. Par ailleurs, le Gabon se classe au 119^{ème} rang sur 141 pays de l'indice de compétitivité globale 2019 confirmant ainsi les résultats du « Doing Business ». Le pays obtient de moins bons résultats que la moyenne des pays à revenu moyen supérieur. Les faiblesses systématiquement relevées concernent la corruption, la non-primauté du droit, y compris l'exécution des contrats, les droits de propriété, et enfin, la faiblesse de l'efficacité de l'action publique. Le gouvernement s'attaquera à ses défis à travers son plan d'action « Doing business » qui inclut la création d'entreprises, le permis de construire, le raccordement à l'électricité, le commerce

⁸ African Economic Outlook 2021

⁹ African Economic Outlook 2021

¹⁰ African Economic Outlook 2020

transfrontalier, l'octroi du permis de construire, le transfert de propriété et la justice commerciale. De même, huit ans après son exclusion de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), le Gabon, producteur de pétrole et de manganèse, accélère sa démarche pour être à nouveau éligible à cette initiative.

2.3.2 Dans le secteur forêt/bois, le Plan d'Accélération et de Transformation (PTA) indique que **le Gabon possède la 3^{ème} surface forestière d'Afrique et la 22^{ème} surface forestière au monde avec une superficie de forêt équivalente à celle de la Finlande ou de la Malaisie**. Cependant, malgré ce fort potentiel, les forêts gabonaises sont encore sous-exploitées avec une production annuelle de bois de la filière s'élevant à 1,6M m³ en 2019 soit ~4% du potentiel marchand estimé. L'écosystème forestier est très fragmenté avec une multitude d'acteurs de taille variable et dont le niveau d'intégration le long de la chaîne de valeur est également très différent. L'inauguration de la Zone Économique Spéciale de Nkok en 2011 a permis de créer les conditions favorables à l'attrait de nouveaux investisseurs étrangers. La ZES de Nkok qui regroupe près de 80% des unités de transformation, est le catalyseur de la diversification de l'économie dans le secteur forêt/bois. **Malgré ses atouts considérables et l'importance de l'économie forestière qui occupe près du quart des actifs du pays, le secteur ne contribue actuellement qu'à hauteur de 3,6 % du PIB en 2020**. La faible contribution du secteur ces dernières années a été renforcée par la diminution de 20% des recettes fiscales depuis 2010 du fait de nombreux facteurs :: (i) la chute des exportations en 2020 suite à l'interdiction de l'exportation de grumes, (ii) la mise en place d'exemptions fiscales afin d'améliorer l'attractivité de la zone économique spéciale de Nkok pour redynamiser la filière, (iii) la persistance du commerce informel, (iv) le manque de traçabilité dans les fichiers d'imposition ont entraîné un manque à gagner fiscal et (v) les investissements très faibles dans la transformation secondaire et tertiaire du bois.. En effet, **le système de traçabilité de la chaîne de valeur des produits du bois à l'échelle nationale est en cours de déploiement**. Le secteur forestier actuel est un écosystème qui favorise l'exploitation illégale¹¹ en raison de la méconnaissance et de la multiplicité des exploitants forestiers de petite échelle ayant des pratiques inadaptées et/ou illégales et une productivité sous optimale. Par ailleurs, le Gabon fait face à un faible niveau de certification (16% des forêts gabonaises) circonstance qui freine la diversification des exportations vers l'Europe et les Etats-Unis, pays exigeant des produits du bois provenant de forêts certifiées.

2.4. Gestion des finances publiques

2.4.1 La Covid-19 a aussi négativement impacté les efforts de consolidation¹² des finances publiques. Les autorités restent déterminées à poursuivre la consolidation des finances publiques en faveur d'une croissance à moyen terme qui était initialement prévue. Cependant, la conjonction de la pandémie de la COVID -19 et les cours du pétrole plus bas à moyen terme créeront de nouvelles difficultés qui exigeront de nouveaux ajustements à moyen terme pour préserver la dette et soutenir la stratégie de reconstitution la marge de manœuvre budgétaire. Dans ce contexte, les mesures prises devront rester ciblées sur les contraintes identifiées, étayée par un assainissement des finances publiques davantage basé sur les recettes et favorable à la croissance. Dans ce cadre, le gouvernement a récemment mis en service le système informatique des douanes (SYDONIA World) et déploie un projet plus vaste de numérisation des recettes, qui sera essentiel pour accroître les recettes, réduire la fraude et, le cas échéant, faciliter la continuité des activités. Le gouvernement a par ailleurs récemment achevé un recensement des fonctionnaires afin d'identifier et de supprimer les travailleurs fantômes et il continue la revue des autres dépenses courantes non prioritaires. Il reste fermement déterminé à protéger les dépenses sociales et à renforcer la gestion des finances et des investissements publics. Il est également important de conserver l'élan des réformes engagées ces dernières années pour améliorer le climat des affaires et la gouvernance, lutter contre la corruption et améliorer l'intermédiation financière.

2.5. Pauvreté, Croissance inclusive, et genre

2.5.1 D'après le dernier rapport sur les « Perspectives économiques en Afrique »¹³, le rythme et la portée des réformes structurelles et de la diversification économique sont encore insuffisants pour permettre une amélioration significative des indicateurs sociaux des pays de la région CEMAC. D'après le PNUD, en 2019, 14,8% de la population vivait dans un contexte de pauvreté multidimensionnelle, dont 4,7% dans une situation de privation sévère. La pauvreté est inégalement répartie entre les zones rurales (environ 59,5 % de pauvres) et les zones urbaines (29,4 % des pauvres). **Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec une espérance de vie de 63 ans, bien inférieure à la moyenne de 74 ans des autres pays à développement moyen.** Dans le dernier rapport sur le développement humain du PNUD publié en 2020, le pays occupe le 119^{ème} rang sur 188 pays de l'Indice de Développement Humain (IDH). Les performances du Gabon en matière de développement humain sont cependant encore loin de correspondre à son potentiel économique qui le classe au 61^{ème} rang selon le revenu par habitant

¹¹ Voir annexe 3 sur la filière bois : « entre industrialisation, trafic et corruption »

¹² Assainir les finances publiques pour faire face aux conséquences de la crise, aux faiblesses sous-jacentes ainsi qu'aux pressions futures sur les dépenses publiques

¹³ Perspectives Economiques en Afrique, rapport 2020, BAD

et qui en fait un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (7170 \$US courant en 2019). Les inégalités sociales sont exacerbées par un taux de chômage élevé (19,5% en 2018), en particulier chez les jeunes. Cette tendance est renforcée par la pandémie de la Covid-19, et on estime qu'en 2021, le taux de chômage des jeunes se situera autour de 43,3%. Comme partout dans le monde, la pandémie a eu un impact négatif sur l'emploi, **l'absence de financement constitue un handicap majeur pour le développement de programme de protection sociale en faveur des plus vulnérables** et qui était déjà par ailleurs sous-financé. Le Gabon devrait impérativement augmenter ses dépenses sociales comme l'indiquent de nombreuses études¹⁴.

2.5.2 Sur le plan du genre, le Gabon a obtenu en 2019 un indice du genre presque satisfaisant de 0,456 ; indiquant un écart modéré au niveau de la participation des hommes et des femmes aux affaires publiques. En termes d'emplois, les femmes représentent 53,0% de la population ayant accès à un travail rémunéré. Le taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) reste élevé (43,3%) affectant 40,2% de jeunes femmes. Sur le plan social, le bon score de 101/100) en faveur des femmes est favorisé par l'accès massif à l'éducation, avec des taux d'achèvement du primaire et secondaire de 1,03 et 1,09. Cependant, avec un score de 13/100, l'autonomisation et la représentation des femmes restent un défi. Le PARE est aligné sur la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre (SNEEG) adoptée en 2010, au Plan Décennal pour l'Autonomisation de la Femme Gabonaise (2015-2025) ; et enfin, au Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) horizon 2025. Ce dernier prévoit la création de milliers d'emplois en vue de réduire la pauvreté et favoriser l'autonomisation financière des femmes tout en leur permettant d'accéder à la propriété foncière.

III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

3.1 *Stratégie globale du gouvernement et Priorités de reformes à moyen terme*

3.1.1 Le Plan stratégique Gabon Émergent (PSGE) incluant la vision 2025 pour le Gabon et les orientations stratégiques 2011-2016 s'articule autour de 3 axes : (i) prospérité partagée, (ii) Croissance : développement des piliers de l'émergence (Gabon Vert, Gabon Industriel, Gabon des Services) ; (iii) Compétitivité : renforcement des fondations de l'émergence (capital humain, développement durable, gouvernance et infrastructures.

En 2017 à la suite de la chute des prix du pétrole, le PSGE a été complété par le Plan de relance économique (PRE). Le PRE est en réalité la déclinaison du PSGE sur l'horizon 2017-2019, avec des orientations stratégiques prenant en compte les effets de la crise pétrolière. Dans le contexte de la crise liée à la pandémie de la Covid-19, un nouveau plan a été élaboré, « Plan d'Accélération et de Transformation » (PAT) sur l'horizon 2021-2023 et a été validé en Janvier 2021 (**Voir Annexe technique 5**). Ce plan a pour but d'accompagner le Gouvernement dans la mise à jour et l'accélération de son Plan stratégique afin de répondre aux défis économiques et sociaux tout en tenant compte du contexte post-COVID-19. L'ambition du PAT est de préparer dès à présent « l'après pétrole » en s'appuyant sur des nouveaux moteurs de croissance et en repensant le modèle social. Il repose sur 3 pivots (économique, social et transversal), 10 secteurs prioritaires (dont les finances publiques) et 34 projets et réformes prioritaires pour la période 2021 –2023. L'assainissement des finances publiques pour dégager des marges de manœuvres pour le Gouvernement et l'amélioration du climat des affaires pour attirer des investissements locaux et étrangers constituent deux batailles clés du pivot transversal du PAT. Le PARE dont la finalité est d'améliorer la gestion des finances publiques, d'assurer la compétitivité des secteurs clés et de favoriser la relance de l'économie est par ses thématiques en cohérence avec le nouveau cadre programmatique du pays, qu'est le PAT. (Voir LPD appendice 1).

3.2 *Obstacles à la mise en œuvre du programme de développement national*

3.2.1 Les contraintes à la mise en œuvre du programme de développement du pays sont de plusieurs ordres : (i) **sur le plan politique**, on peut noter la faible appropriation et cohésion nationale autour d'un projet qui se veut fédérateur, du fait des clivages politiques. (ii) **sur le plan budgétaire**, la faible mobilisation des recettes budgétaires du fait de la stagnation des revenus du pétrole dont le pays est dépendant¹⁵, de l'activité en général et de la pandémie COVID-19 en particulier, l'augmentation des dépenses et du stock de la dette limite de fait les ambitions des décideurs politiques ; (iii) **sur le plan du climat des investissements**, une fiscalité dissuasive rend le territoire moins attractif pour les investisseurs étrangers ; des infrastructures énergétiques et de transport inadéquates qui ne permettent pas d'exploiter pleinement les ressources du pays (de nouveaux gisements miniers vitaux pour l'économie du pays se situent dans des régions éloignées, sans routes ni voies ferrées pour y accéder) ; les lourdeurs administratives favorisant la corruption; enfin, (iv) **les principes de bonne gouvernance sont un défi supplémentaire**. À cela s'ajoutent les menaces latentes comme le changement climatique ou le terrorisme.

¹⁴ Etude Mc Kinsey 2013 mise à jour en 2019

¹⁵ Le secteur pétrolier a représenté en moyenne 80 % des exportations, 45 % du PIB et 60 % des recettes budgétaires

3.2.2 Pour relever ces défis, le Programme « PARE » s'appuiera sur (i) le renforcement de la soutenabilité des finances publiques à travers la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques, et (ii), l'accompagnement de la diversification de l'économie, à travers l'amélioration du climat des investissements, et la compétitivité du secteur forestier et énergétique. La mise en œuvre de ces actions devra permettre de favoriser la reprise de l'économie dans un contexte post-COVID 19.

3.3 *Processus de consultation et de participation*

3.3.1 Le PARE s'appuie sur le PAT, une déclinaison du PSGE 2025, qui a bénéficié d'une collaboration effective des différentes composantes de la société civile. C'est ainsi que le processus participatif dont il se réclame impliquait les principaux acteurs socio-économiques (Administrations centrales, secteur privé, organisations non gouvernementales, partis politiques et leaders confessionnels). Par ailleurs, tous les partenaires techniques et financiers intervenant au Gabon ont été associés au processus d'élaboration du rapport à toutes les étapes de sa conception sous l'égide du Programme des nations unies pour le développement (PNUD).

IV. APPUI DE LA BANQUE EN FAVEUR DE LA STRATEGIE DU GOUVERNEMENT

4.1 *Lien avec la stratégie de la Banque*

4.1.1 Le programme¹⁶ est aligné sur la stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en l'occurrence, la gouvernance et la responsabilité ainsi que le développement du secteur privé. En créant un espace budgétaire pour la diversification de l'économie et soutenant les réformes autour des deux piliers¹⁷ du DSP (2021-2022), le programme soutient les Priorités Stratégiques de la Banque visant à « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer le cadre de vie ». Le programme proposé s'inscrit aussi dans le cadre des trois piliers de la Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique (SEGA) (2021-2025) relatif à l'efficacité du secteur public ; la gouvernance pour la transformation structurelle et la gouvernance inclusive. Il est aussi aligné sur la Politique de Développement du Secteur Privé de la Banque 2021-2023, en particulier son premier pilier relatif au climat des affaires. Enfin, le programme est aligné sous la stratégie genre 2021-2025 en son pilier I : Autonomisation des femmes par l'accès aux financements et aux marchés.

4.2 *Respect des critères d'éligibilité*

4.2.1 Le Gabon remplit les conditions d'éligibilité aux opérations d'appui budgétaire général, (**annexe technique 1**). Concernant la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement, a adopté un PAT visant à accélérer la diversification économique et maîtriser l'impact social de la Covid-19, le critère de stabilité macroéconomique est également rempli. Les agrégats macroéconomiques se sont dégradés en raison de la chute des cours du pétrole et de la crise pandémique. Cependant, les perspectives à moyen terme sont prometteuses. Le cadre macroéconomique fait l'objet d'un suivi régulier du FMI en particulier dans le contexte de la FEC et en collaboration avec les autres partenaires au développement. Le critère de stabilité politique est rempli, La situation politique récente est caractérisée par une relative stabilité institutionnelle. L'évaluation préliminaire du cadre fiduciaire du système de gestion des finances publiques effectué par la Banque a conclu que le système présentait des risques fiduciaires élevés (**annexe technique 7**) mais les réformes ciblées par les partenaires notamment le FMI devrait aider à contenir ce risque.

4.3 *Collaboration et coordination avec les autres partenaires*

4.3.1 **La gestion et la coordination de l'aide extérieure s'améliorent depuis 2010 grâce à la mise en place par le Gouvernement d'un dispositif régulier de coordination générale et thématique.** En effet, la prise de l'arrêté n°00328/PM, du 27 avril 2010, précise les attributions, organisation et fonctionnement d'un comité conjoint d'orientation stratégique gouvernement/partenaires techniques et financiers (PTF) sur l'aide extérieure (CCOS). Les huit groupes thématiques conjoints (GTC) (Bonne gouvernance, Infrastructures, Efficacité de l'aide, Education, Santé, Ressources naturelles, Macroéconomie, Développement urbain) se réunissent sur une base mensuelle ou bimestrielle. De plus, le Bureau de la Banque au Gabon, la Banque mondiale et le Gouvernement ont instauré une rencontre mensuelle, présidée par la Première Ministre, en présence des autres ministères techniques sur la gestion et la mise en œuvre de leur portefeuille respectif. L'appui budgétaire envisagé a été préparé en étroite collaboration avec les principaux partenaires au développement, notamment le FMI. Les déclencheurs et la matrice de suivi du programme ont été discutés avec le FMI et la Banque mondiale qui envisagent de faire un appui budgétaire en 2021. De ce fait, au niveau de la gestion de finances publiques, les mesures présentées dans le présent programme se focalise sur deux aspects : i) leurs liens avec le secteur privé comme l'accès à la commande publique mais aussi l'efficacité de l'investissement public et ii) l'appui au programme existant de la Banque

¹⁶ Le programme rappelle les objectifs de deux batailles clés économiques du PAT à savoir : i) améliorer le climat des affaires pour attirer les investisseurs et assurer les conditions de croissance des secteurs non productifs et ii) assainir les finances publiques pour dégager des marges de manœuvre.

¹⁷ (i) Appui à la diversification économique à travers le développement des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires ; (ii) appui à la stratégie de développement humain.

notamment le PADEG et l'aspect de mobilisation des recettes. Les différents domaines d'intervention des PTFs sont présentés en annexe technique 2.

4.4 *Liens avec les autres opérations de la Banque*

4.4.1 La mise en œuvre des réformes soutenues par cet appui budgétaire permettra de créer un cadre favorable à l'exécution des appuis institutionnels de la Banque notamment : (i) le Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie Gabonaise (PADEG) avec lequel il a des synergies notamment sur les aspects forestiers et, (ii) les projets régionaux couvrant le transport, l'environnement et l'agriculture. Elle contribuera également à créer un espace budgétaire pour les projets prévus dans le pilier I du DSP « Appui à la diversification économique à travers le développement des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires ». Le PARE s'inscrit dans la continuité des trois appuis budgétaires antérieurs de la Banque dans le cadre du précédent DSP 2016-2020 portant respectivement sur : (i) l'amélioration des finances publiques et la diversification de l'économie (PAREF-1) ; (ii) le renforcement de la mobilisation des recettes et la diversification de l'économie (PAREF-2) ; et (iii) le programme d'appui à la riposte contre la COVID-19 (PARC-COVID 19). Le projet s'aligne sur la stratégie genre 2021-2025 sous le Pilier I. Autonomisation des femmes par l'accès aux financements et aux marchés.

4.4.2 Au 15 mai 2021, le portefeuille actif du Groupe de la Banque au Gabon comprend 14 projets pour un montant d'engagements nets de 547,04 millions UC (MUC). Le portefeuille total est constitué de 10 projets nationaux d'un montant de 541,34 MUC et 4 projets multinationaux d'un montant de 5,7 MUC. L'âge moyen du portefeuille national est de 2,2 ans, contre 7 ans pour le portefeuille multinational. Le taux de décaissement du portefeuille global est faible et est de 23,06%. Pour les projets d'investissement nationaux, le taux de décaissement est de 14,51 % et de 43,85% pour les projets multinationaux. **(Voir Annexe technique 4). Le portefeuille national** comprend deux projets à risque (33% du portefeuille), il s'agit des projets « PRCEJPS » et « PAPG1 » dont la mise en œuvre est principalement ralentie à cause des faibles capacités des CEP en matière d'acquisition ; et deux opérations éligibles à l'annulation : le programme d'appui au secteur des infrastructures du Gabon (PASIG, phase 1) et le financement FAPA appui au programme graine. Ces projets n'ont connu aucun décaissement après plus de 180 jours de leur date d'approbation. S'agissant du PASIG, les accords de prêts (BAD et AGTF) ont été signés le 17 mars 2020 et sont en attente de ratification par le parlement.

4.5 *Travaux d'analyse qui sous-tendent l'opération*

4.5.1 La préparation de cette opération a bénéficié des travaux analytiques du Gouvernement, notamment le Plan d'accélération de la Transformation (PAT) et la note de conjoncture sectorielle à fin décembre 2020 de la DGE. Elle a bénéficié également des travaux réalisés par la Banque et en particulier : (i) l'étude sur l'industrialisation durable de la filière bois dans les pays du Bassin du Congo, (ii) l'extension du DSP (2021-2022). Les travaux d'autres bailleurs et en particulier du FMI : (i) le rapport sur les Consultations au titre de l'Article IV du FMI et de la préparation de l'accord sur la « FEC », (ii) le rapport sur l'évaluation de la gestion des investissements publics FMI. Enfin, l'opération s'est appuyée sur les éditions 2019 et 2020 des rapports « Doing Business » de la Banque mondiale.

V. LE PROGRAMME DE L'ANNÉE 2021-2022-PARE

5.1 *But et objectif du programme*

5.1.1 L'objectif global du PARE est de soutenir les efforts post-covid-19 et jeter les bases d'une reprise économique rapide. Les objectifs spécifiques sont : (i) améliorer la gestion des finances publiques, (ii) soutenir la compétitivité des secteurs clés de la forêt et de l'énergie

Composante I – Appui à la gestion des finances publiques

La première composante du programme se décline en deux sous-composantes : **(i) améliorer la mobilisation des recettes et la gestion de la dette (I.1) et, (ii) améliorer la gestion des dépenses publiques (I.12), (Appendice 2)**

Contexte et Défis : La pandémie de la COVID-19 et la chute simultanée des prix du pétrole ont entraîné de grandes difficultés à l'économie nationale ; en effet, elles ont contribué à ralentir l'activité économique. Le PIB réel s'est contracté de 2,7 % en 2020, après une croissance de 3,9 % en 2019, reflétant ainsi une baisse de 21 % de la production nationale de pétrole. Ces chocs externes ont aussi affaibli les positions budgétaire et extérieure, et créé des besoins de financement supplémentaires considérables du fait de la nécessité de prendre des mesures d'endiguement dont la fermeture des frontières et l'instauration du couvre-feu. En conséquence, **le pays a enregistré un déficit budgétaire de 5,2 % du PIB en 2020, contre un excédent de 1,4 % en 2019.** Le déficit des comptes courants s'est creusé, passant de 0,3 % du PIB en 2019 à 9,5% en 2020 en raison de la chute des prix du pétrole et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette situation budgétaire a entraîné à court-terme, un creusement temporaire du déficit budgétaire en 2020 se justifiant par baisse des recettes pétrolières (37% des recettes), ainsi que l'augmentation des dépenses liées à la COVID-19, malgré une réduction de 10% des dépenses. Il y a urgence aujourd'hui à renforcer la mobilisation des ressources internes

et d'améliorer la qualité de la dépense tout en renforçant les mesures visant à maîtriser l'envolée de la dette publique. En effet, malgré les efforts de règlement (1178,7 milliards de FCFA en 2020), l'encours de la dette publique du Gabon a augmenté de 17,2 % pour se situer à 6 264,9 milliards de FCFA en 2020 tiré principalement par la dette intérieure représentant 71,1% du PIB contre 54,1% en 2019. L'encours total de 6428 milliards de FCFA rapporté au PIB dépasse le seuil communautaire de 70% fixé par les autorités de la CEMAC». **Le gouvernement est dorénavant résolu à maintenir la discipline budgétaire pour restaurer la stabilité macroéconomique, en procédant à un ajustement budgétaire plus radical et en prenant des mesures plus strictes pour augmenter les recettes intérieures et rationaliser les dépenses.** Plus spécifiquement, une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières associée à une maîtrise des dépenses courantes permettront de réduire le déficit budgétaire à 3,4 % du PIB en 2021 et à 1,7 % en 2022. Le solde du compte courant devrait rester déficitaire à 6,4 % du PIB en 2021 et à 3,6 % en 2022. La consolidation budgétaire repose à court terme sur une augmentation des recettes non pétrolières et des mesures énergiques de maîtrise des dépenses courantes incluses dans la loi de finances rectificative. Celles-ci comprennent : (i) la rationalisation des dépenses d'exonération, (ii) une meilleure maîtrise des dépenses liées à l'investissement public, (iii) une optimisation de la gestion de la dette publique¹⁸ et de la trésorerie de l'Etat et enfin (iv) un environnement de contrôle renforcé. Après 2021, la stratégie budgétaire vise une diminution des emprunts afin de contenir l'augmentation de la dette publique, en dessous de 70,5 % du PIB prévu pour 2021. Elle prend en compte la nécessité de protéger les couches de population les plus vulnérables à travers l'adoption d'un plancher pour protéger les dépenses sociales¹⁹

Sous-composante I.1- Améliorer la mobilisation des recettes et la gestion de la dette

Contexte et défis : Les autorités et les partenaires au développement reconnaissent les besoins importants en matière de dépenses pour le développement économique et social et accompagner la sortie de la pandémie, mais soulignent qu'il importe cependant de créer un espace budgétaire nécessaire pour financer la reprise de l'économie en accroissant les recettes intérieures et en renforçant la gestion de la dette. Bien que celle-ci reste viable, le service de la dette publique en pourcentage des recettes, devrait rester élevé. Il est bon que le gouvernement projette d'émettre une nouvelle euro-obligation afin de réduire les risques de refinancement liés aux montants importants des remboursements prévus entre 2022 et 2025 au titre d'euro-obligations

Actions récentes du Gouvernement : En ce qui concerne les recettes, le gouvernement poursuit ses efforts de modernisation de l'administration fiscales et met actuellement l'accent dans le cadre du PADEG, à la mise à niveau des systèmes informatiques des recettes et des douanes et à l'interconnexion des régies financières. Sur le plan de la gestion de la dette, le gouvernement a en accord avec le FMI, pris l'engagement d'assurer le recrutement de deux assistants techniques internationaux pour appuyer les task forces nationales mises en place dans le cadre de la gestion de la dette. Cette activité viendra compléter les récents progrès faits sur la mise en œuvre du compte unique du trésor, et l'audit des engagements de l'état.

Actions soutenues par le programme : Cette sous composante soutiendra les réformes visant d'une part à accroître la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales à travers des mesures portant notamment sur la rationalisation du régime des privilèges (**mesure I.1.1**, visant la rationalisation des exonérations fiscales et un plan d'action visant les dépenses fiscales), l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales (**mesure I.1.2**, visant l'interconnexion des sites de la DGI et le renforcement de l'efficacité des régies financières ; (Appendice 2). D'autre part la composante soutiendra la définition d'une stratégie de gestion de la dette (**mesure I.1.6**), et soutiendra la réorganisation des services de gestion de la dette (**mesures I.1.7**), l'amélioration des systèmes d'information (**mesure I.1.8**). Enfin, la sous-composante soutiendra également différentes améliorations de la gestion de la dette à travers, des mesures visant la mise à disposition d'une assistance technique spécialisées, en appui à la task force sur la gestion de la dette mise en place par le gouvernement (**mesure I.1.9**) et favorisera la prise d'un arrêté en fixant les limites en matière d'endettement public applicables par instrument de dette, (**mesure I.1.10**).

Sous-composantes I.2- Améliorer la gestion des dépenses publiques

Contexte et défis : Accroître l'efficacité de l'investissement public devient un impératif dans le contexte budgétaire actuel du Gabon. Depuis 2014, le Gabon est confronté à un ralentissement de la croissance et à des tensions fortes de trésorerie. Un ajustement budgétaire d'ampleur a été mis en œuvre et visant à réduire les marges de manœuvre pour lancer de nouveaux investissements, rationaliser le portefeuille public, et à renforcer les standards de passation des marchés en raison des risques de conflit d'intérêt.

Actions récentes du Gouvernement : Le Gouvernement a sollicité l'assistance du FMI pour la réalisation d'un diagnostic de la gestion des investissements publics et s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations. Il a par ailleurs planifié la réalisation

¹⁸ Les autorités gabonaises ont décidé de réduire considérablement ce taux d'endettement pour le ramener en dessous du seuil communautaire. Cela se fera « en plafonnant déjà les emprunts à recevoir sur les trois prochaines années et parallèlement les autorités envisage le reprofilage des emprunts actuels du marché international pour les ramener à des conditions acceptables »

¹⁹ Les dépenses protégées concernent : i) les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et la remise en état des installations pour l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, ii) les biens et services de base et transferts aux centres de soins primaires, et iii) l'assurance-maladie et les filets de protection ciblés en faveur des groupes vulnérables (y compris programmes d'aide sociale en nature et en espèces).

d'un diagnostic du portefeuille public et en particulier des établissements publics personnalisés (EPP) ; Enfin, , au niveau de la passation des marchés, le Premier Ministre a émis la circulaire n°000644/PM/CAB-PMCG du 30 novembre 2020 rappelant les règles de planification, de passation et d'exécution de la commande publique ; et instruit l'ensemble des autorités contractantes de s'astreindre à l'élaboration des plans de passation de marchés (PPM) pour l'exercice 2021 tant pour se conformer aux dispositions du Code des marchés publics (CMP), que pour rendre la commande publique efficace, efficiente et effective.

Actions soutenues par le programme : Cette sous-composante soutiendra les réformes identifiées dans le rapport du FMI²⁰ visant à renforcer la supervision des projets et l'ensemble du cycle de gestion de projet (**mesure I.2.1** visant l'adoption d'un décret précisant le rôle et les responsabilités de la DGFIP), à favoriser la priorisation des choix d'investissement en vue d'assurer la soutenabilité du PAT (**mesures I.2.2 et I.2.4**, visant la mise en place d'un comité sectoriel et donnant l'assurance que les projets du PIP respectent les termes de l'arrêté). Elle soutiendra par ailleurs, les réformes visant l'amélioration de la passation des marchés publics et en particulier, les initiatives du Gouvernement pour le respect de la limite des marchés par entente directe à un maximum de 15% prévu dans le CMP. Par ailleurs l'accent sera mis aussi sur l'adoption du statut professionnel des membres des CPMP afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions de contrôle interne en toute indépendance. (**Mesure I.2.6**, visant la programmation des marchés dans un plan et le nombre de marchés passés de gré à gré)

Composante II : Soutenir la compétitivité des secteurs clés de l'Energie et de la Forêt

En vue d'accélérer la transformation de l'économie, le Gouvernement gabonais a initié un certain nombre de réformes structurelles visant à soutenir un niveau important d'investissement public et privé et à améliorer la compétitivité des secteurs prioritaires de l'économie. Pour soutenir ces réformes, cette composante se décline en deux sous composantes : (i) améliorer le climat des affaires et favoriser l'accès au financement innovant et (ii) améliorer la compétitivité des secteurs et lutter contre la corruption

Sous-composante II.1 – Améliorer le climat des affaires et favoriser l'accès au financement innovant

Contexte et Défis. Selon le rapport « Doing Business 2020 » de la Banque mondiale, le Gabon se maintient à la 69e place sur 189 pays, mais son score est légèrement en baisse. Il passe de 45,58/100 à 45. Cette chute dans le classement met en évidence les efforts que doit réaliser le Gabon pour mettre en place un cadre législatif et réglementaire attractif et susceptible de promouvoir les investissements. Parmi les contraintes majeures au développement du secteur privé figurent (i) les délais de règlement des litiges commerciaux, (ii) les coûts et délais opérations de commerce import-export, (iii) les incertitudes relatives à la constitution et à la réalisation des sûretés, et (iv) l'absence de cadre juridique et institutionnel pour les Partenariat Public-Privé (PPP) qui freine les opportunités d'investissement, notamment dans les infrastructures et le secteur agricole²¹. **En ce qui concerne les financements innovants**, plusieurs rapports indiquent que le secteur financier gabonais, composé essentiellement du secteur bancaire, est l'un des moins développés d'Afrique subsaharienne. Le crédit bancaire représente en moyenne 20% du PIB. L'accès au financement demeure une contrainte majeure pour le développement de l'économie. Les trois banques publiques²² (BGD, BHG et Postbank) en difficulté en raison des problèmes structurels de sous-capitalisation, de gouvernance et de tensions financières sont en cours de liquidation. Leur restructuration n'a pas été envisagée afin d'éviter des risques de contagion systémique. Le secteur non bancaire a un impact limité sur le financement du secteur réel. En effet, la microfinance représente environ 10 % du crédit aux PME. Le taux de pénétration de l'assurance est d'environ 1% et le crédit-bail reste marginal. L'ouverture d'un guichet de refinancement hypothécaire constitue une contribution significative à la diversification des produits de taux.

Actions récentes : Sur le plan du climat des affaires, le gouvernement a mis en œuvre des mesures de facilitation des affaires en (i) réduisant le fardeau réglementaire, notamment les coûts et les procédures de licences et de permis, déclarations fiscales, douanières et fourniture de services administratifs aux entreprises électroniquement (e-gouvernement) ; et en (ii) améliorant la coordination des acteurs entre plusieurs juridictions en vue de réduire le chevauchement des requêtes. De plus, dans le cadre du PADEG, le renforcement de la capacité des tribunaux de commerce est en cours. Au niveau de l'accès au financement, le gouvernement donne l'opportunité aux entreprises gabonaises d'accéder au marché boursier régional. Il favorise par ailleurs la mise en place d'un guichet de refinancement hypothécaire et crée les conditions visant à assurer la réglementation du crédit carbone au Gabon.

Actions soutenues par le programme : Cette sous composante vise à sécuriser et attirer les investissements privés afin de promouvoir le développement des secteurs prioritaires. Pour ce faire, le PARE soutiendra les réformes portant sur l'accélération du calendrier de mise en œuvre des réformes « Doing Business » (**mesure II.1.1**, visant l'adoption par le haut conseil à l'investissement du plan d'action sur la facilitation du commerce), la mise à jour du cadre de régulation des PPP (**mesure II.1.2**, visant à clarifier les

²⁰ Rapport du FMI n° 20/188, Evaluation de la gestion des investissements publics, juin 2020

²¹ Le pipeline indicatif actuel de l'Agence de Promotion des Investissements mentionne cinq manifestations d'intérêt pour les opérations PPP en instance dans divers secteurs, en particulier au niveau des infrastructures.

²² Un plan de restructuration est en cours de préparation en relation avec la COBAC. Les conclusions de ce plan informeront les décisions du Gouvernement (voir Annexe 8 des Annexes Techniques du Rapport d'Evaluation).

missions de l'organe de régulation des PPP) et un plan d'apurement de l'Etat vis-à-vis de la SEEG (**mesures II.1.3**, visant la mise en œuvre d'un plan d'apurement et assurer son effectivité). (Appendice 2). Par ailleurs, au titre de l'accès au financement, la sous-composante soutiendra les mesures suivantes : (i) facilitation d'un meilleur accès au marché financier pour les entreprises gabonaises (**mesure I.1.6**, visant l'adoption d'un décret portant création d'un guichet de refinancement hypothécaire et favorisant ainsi la disponibilité de financement long; enfin, et créera (ii) les conditions légales permettant au pays de pouvoir participer au marché du carbone (**mesure II.1.10**, visant l'adoption d'une loi sur le crédit carbone). (Appendice 2)

Sous-composante II.2 – Amélioration de la compétitivité des secteurs et lutte contre la corruption

Contexte et défis. L'ambition affichée du Gouvernement gabonais, à travers le PAT 2021-2023 est de mettre l'accent sur le moteur de croissance qu'est le secteur forestier et de faire de celui-ci le principal levier de diversification de l'économie en faisant du Gabon le leader mondial du bois transformé. À fin septembre 2020, la production des bois ouvrés s'est située à 870 410 m³ et la production des unités industrielles de contreplaqué a progressé de près de 27%, pour se situer à 37 358 m³ au cours de la même période. **Les autorités misent sur la filière bois pour la diversification de l'économie du pays et la mobilisation des recettes budgétaires. Il est prévu d'ici cinq ans, la création de 50 000 nouveaux emplois dans cette filière qui s'impose déjà comme l'un des meilleurs pourvoyeurs d'emplois dans le pays.** Pour y parvenir, le Gabon compte renforcer la production de bois en lançant un grand programme de plantations de forêts d'eucalyptus, et en limitant les prélèvements sur ses forêts primaires. Le Gabon compte ainsi promouvoir une transformation plus poussée du bois pour créer des emplois, des revenus et de la richesse pour les populations et l'état gabonaise. Par ailleurs, les autorités gabonaises prévoient également d'engager des réformes pour la consolidation du nombre d'exploitants forestiers. L'idée est d'en avoir moins, mieux capitalisés et respectant les règles nationales et les normes de certification internationales. En somme, des exploitants forestiers capables d'investir et d'être responsables socialement vis-à-vis des communautés locales, en développant des concessions sur de plus grandes surfaces. Cependant, cette volonté d'exploiter à grande échelle **le secteur devra cependant intégrer le respect des normes environnementales au risque de limiter les débouchés à la production gabonaise et les questions de transparence et de corruption dans le secteur. En ce qui concerne le secteur de l'énergie, si la production nette d'électricité s'est légèrement améliorée (+0,6% à 2396,2 Gwh en 2020), à la suite du relèvement des achats auprès de la société de patrimoine (+2,5%), les ventes facturées quant à elles n'ont pas suivi la même tendance. Elles ont fléchi de 2,7% à 1658 Gwh, « sous l'effet des problèmes de facturation des consommations d'électricité et des contraintes sanitaires liées à la Covid-19. En conséquence, le chiffre d'affaires hors cession a baissé de 2,4%, à 172,6 milliards de FCFA ». Pour inverser cette tendance à la baisse dans les prochaines années et assurer un meilleur accès à l'électricité aux populations, plusieurs stratégies ont d'ores et déjà été mises en place par le gouvernement gabonais avec la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) et ses partenaires au développement. Pour cela, le Gabon prévoit d'ici 2023, d'investir plus de 300 milliards de FCFA pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité sur l'ensemble du territoire national, de réduire les pertes techniques de la SEEG et d'améliorer aussi la structure de son bilan.**

Actions récentes du Gouvernement : En ce qui concerne la forêt, le Gouvernement a renforcé la durabilité dans l'exploitation du secteur forestier notamment, en imposant les études d'impact environnemental dans les plans d'aménagement forestiers et en renforçant les contrôles à travers la finalisation du projet de révision du code forestier. Il a par ailleurs pris la décision de systématiser les appels d'offres pour l'accès à la ressource et mis en œuvre des actions visant à favoriser la collecte d'informations sur les infractions forestières. **Sur le plan de la transparence,** le Gouvernement a mis en œuvre un appui institutionnel sur une durée de 5 ans qui vise à préserver et pérenniser le patrimoine forestier naturel du Gabon par une valorisation durable de la ressource. Enfin, le Gabon s'est doté d'une réglementation en matière de protection et gestion de l'environnement qui a fait l'objet d'une révision en 2014. Sur le plan de l'énergie, afin de pallier les insuffisances de l'offre énergétique, le gouvernement envisage d'associer le secteur privé à l'exploitation du potentiel hydroélectrique à travers des accords de partenariats publics et privé et l'assainissement du secteur (Paiement des arriérés).

Actions soutenues par le programme : le PARE soutiendra les efforts de diversification **dans le secteur forestier** et ses actions se conjugueront ultérieurement à celles prévues au projet d'appui à l'industrialisation de la filière bois de la Banque en préparation à travers le projet de révision et de validation du code forestier (**mesure II.2.1 et II.2.2**, visant la mise en place d'un cadre de concertation afin de finaliser le code forestier et son adoption en 2022) et d'alignement des efforts de résilience climatiques du pays décrits dans sa contribution déterminée nationale (CDN). (Appendice 2). **Au niveau de l'énergie,** le projet soutiendra les mesures visant à assainir financièrement le secteur (**mesure II.1.3**) et à le soutenir techniquement (**mesure II.2.9**) sur la réduction des pertes techniques du RIC de Libreville) et à introduire plus de concurrence dans la gestion du secteur (**mesures II.2.9**), autorisant le principe de concession dans le secteur (**Mesure II.2.8**). (Appendice 2). **Au niveau de la transparence,** le projet soutiendra les mesures suivantes : (i) un recensement de tous les détenteurs de permis dans une optique de contrôle de conformité et d'optimisation de la mobilisation de recettes (**mesures III.2.3**, visant l'obtention de permis et l'audit et l'audit du respect de la légalité en matière d'exploitation) ; (ii) une mesure qui vise la connaissance des infractions à la législation sur l'exploitation forestière à des fins pédagogiques (**mesure III.2.5**, visant la mise en place d'un mécanisme de collecte et d'analyse des informations) ; (iii) des mesures visant la révision et la rédaction du code

forestier, ce qui inclura des mesures alignées sur les engagements climatiques du pays ; (iv) la mise en œuvre du plan ITIE (**mesure II.1.4**, visant l'adoption d'un plan de mise en œuvre) et enfin, (v) la mise en place du mécanisme de traçabilité du bois (**mesures III.2.4 et III.2.1**, visant la mise en place d'un système de traçabilité et l'introduction de la compétition dans l'obtention de permis). **Sur le volet environnemental**, le projet soutiendra l'identification des risques potentiels pouvant découler de l'application de la nouvelle réglementation du secteur forestier et proposera un ensemble de mesures de mitigation. Les actions envisagées sous cette sous-composante sont la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale stratégique de la nouvelle réglementation forestière ainsi que le financement des mesures administratives, techniques et financières mises à jour par l'étude (**mesure III.3.1**).

Produits du Programme et Résultats attendus

La mise en œuvre de la première année du PARE contribuera à atténuer les effets négatifs de la crise pandémique sur l'économie nationale. L'application effective des réformes permettra de créer les conditions pour : (i) la création d'un espace budgétaire suffisant pour assurer durablement le financement du PAT à travers une mobilisation accrue des recettes non-pétrolières et une meilleure maîtrise et amélioration de la qualité de la dépense publique ; (ii) un climat des affaires amélioré ; (iii) un accès au financement plus diversifié et répondant mieux aux besoins des entreprises et (iv) des secteurs de l'énergie et de la forêt plus compétitifs et capables de mieux contribuer à la création de richesses et d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

5.2 *Dialogue sur les politiques*

5.2.1 Cette opération permettra de consolider le dialogue engagé avec les autorités dans le cadre de la préparation du DSP 2021-2022 à un moment où les autorités engagent une réflexion sur les améliorations à apporter au modèle de développement basé sur les hydrocarbures et l'investissement publics. A cet effet et en ligne avec les orientations de mise en œuvre de la SEGA, les domaines d'intervention du PARE seront l'objet d'un dialogue entre les autorités et la Banque, notamment à travers des mesures sur la mobilisation des recettes, la gestion de la dette et de la trésorerie de l'Etat, la gestion des investissements publics et l'allocation des ressources publiques et la lutte contre la corruption et la transparence. De plus, dans le cadre de la sortie de crise la Banque encouragera un dialogue avec les autorités gabonaises sur le financement des PME dirigées par les femmes. Ces éléments de dialogue seront également soutenus par le projet « PADEG » en cours, qui est un projet d'appui institutionnel portant sur l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie. Ce dialogue se déroule de manière transparente et complémentaire avec le Gouvernement et les autres partenaires techniques et financiers dans le cadre des groupes thématiques mis en place par les autorités.

5.3 *Conditions relatives au prêt*

Mesures préalables : Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un ensemble de mesures avant la présentation du programme au Conseil d'Administration du Groupe de la Banque. Les déclencheurs pour 2021 ci-dessous ont été sélectionnés sur la base de leur état d'avancement et de leur caractère structurant :

Tableau 5 - Mesures préalables du Programme

Composantes	Mesures préalables- Phase I-2021	Etat de Mise en Œuvre
<i>Composante 1.</i>	Appui à la gestion des finances publiques	
	Mesure 1 – Adoption dans la LFR 2021 de la réduction du niveau des exonérations fiscales en conformité avec le memorandum d'accord avec le FMI Preuves requises : LFR 2021 et Memorandum du FMI	Réalisée :
	Mesure 2- Adoption en Conseil des Ministres de la stratégie de gestion de la dette 2021-2023 Preuves requises : LFR 2021 et Stratégie de gestion de la dette 2021-2023	Réalisée :
	Mesure 3- Adoption en conseil de ministres d'un décret de réorganisation de la BGPFP et créant un service de gestion des investissements publics, Preuve requise : Décret 211	Réalisée :
	Mesure 4 – Lancement par le Ministre de l'économie et de la relance de l'étude diagnostic de l'ensemble du portefeuille public visant à connaître la situation financière de chaque établissement public (avec une autonomie de gestion) du portefeuille dans une optique de réduction des dépenses publiques dans les secteurs stratégiques Preuve requise : Arrêtés ministériels	Réalisée :
<i>Composante 2</i>	Soutien à la compétitivité des secteurs clés de l'Energie et de la Forêt	
	Mesure 5 - Adoption en Haut Conseil à l'investissement du plan d'actions Doing Business 2020 sur la facilitation du commerce Preuve requise : Courrier officiel du Ministre signifiant l'adoption du plan d'actions	Réalisée
	Mesure 6- Adoption en Conseil des Ministres d'un décret portant création d'un guichet de refinancement hypothécaire Preuve requise : Décret	Réalisée
	Mesure 7- Transmission par le Ministre de l'Economie et de la Relance de la liste des entreprises éligibles à une introduction à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Afrique centrale Preuve requise : Lettre de transmission	Réalisée
	Mesure 8 : Lancement du processus de recensement des tous les détenteurs des permis d'exploitation par le ministère des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat en vue de vérifier la conformité des titres et mieux les fiscaliser Preuve requise : Communiqué officiel du Ministre	Réalisée
	Mesure 9- Lancement de la phase pilote du système informatique de traçabilité du bois Validation par le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des terres Preuve requise : Communiqué officiel du Ministre	Réalisée

5.4 Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité

Dans la conception du PARE et conformément à la politique de la Banque pour les Opérations d'Appui Programmatique (OAP), les cinq principes de bonne pratique en matière de conditionnalités ont été observés: (i) appropriation en raison de la conception participative du programme en étroite collaboration avec les autorités ; (ii) coordination avec les autres PTFs sur l'appui budgétaire, notamment la Banque mondiale; (iii) alignement des modalités de soutien de la Banque sur les priorités nationales du Gouvernement dans le cadre du PAT; (iv) réduction du nombre de conditions de décaissement et, enfin, (v) alignement du soutien de la Banque sur le cycle budgétaire du pays.

5.5 Besoins et mécanismes de financement

5.5.1 Dans la loi de finances rectificative 2021, le Gouvernement confirme qu'en plus de l'appui de la BAD, il a intégré les appuis budgétaires de la Banque mondiale dont le décaissement est prévu en 2021 ainsi que les appuis du FMI dont la première tranche du nouvel accord est prévu avant la fin du troisième trimestre 2021.

Tableau 6 - Besoins de financement projetés et sources en Mds FCFA

Rubriques	2020 (milliards de FCFA)	LFR 2021 (milliards de FCFA)
A. Total des recettes et dons	1 684,7	1 706,0
<i>Dont recettes pétrolières</i>	596,2	482,6
<i>Dont recettes hors pétrole hors dons</i>	1 085,1	1 167,6
B. Total des dépenses	1 874,2	2 032,7
<i>Dépenses hors paiement d'intérêt</i>	1 577,3	1 738,7
<i>Paievements d'intérêts</i>	296,9	294,0
<i>comprenant dépenses de personnel (salaires et rémunérations)</i>	683,2	685,1
<i>comprenant dépenses de biens et services(hors transfert et autres poste</i>	202,3	167,1
<i>comprenant : dépenses en capital (*)</i>	241,5	353,0
C. Solde global (base engagements) (A - B)	- 189,5	- 326,6
D. Arriérés (= reduction ; +=accumulation)	15,4	25,5
E. Solde global (base caisse) (C + D)	- 174,1	- 352,1
G. Financement intérieur (net)	56,9	273,7
F. Financement extérieur (net - moins apport de la Banque) y compris amortissement	51,3	38,8
- Prêts Projets	89,0	153,4
- Appuis budgétaires des Partenaires au Développement	538,4	170,3
FMI	472,5	120,0
Banque mondiale		10,7
France		-
Banque Africaine de Développement	65,9	39,6
Écart de financement résiduel	0,0	-

Source : DGEPP

5.6 Application de la Politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de dettes non concessionnelles

Le Gabon en tant que pays à revenu intermédiaire est éligible au guichet « BAD » selon la classification de la Banque. Le pays est sur une dynamique de faible endettement depuis une dizaine d'années. Il a bénéficié de plusieurs prêts souverains de la Banque et des autres partenaires techniques et financiers pour le financement des projets d'investissements structurants et l'assistance technique. Par ailleurs, le Gabon a émis des euro-obligations de 1,5 milliard de dollars et de 500 millions de dollars respectivement en décembre 2013 et juin 2015 dans un contexte marqué par le renchérissement des conditions d'emprunt sur les places financières internationales. Malgré une augmentation de la dette publique à plus de 74% en 2020, les principales agences de notation (Standard & Poor's et Fitch) estiment en 2020 de même que le FMI que la situation de la dette gabonaise reste soutenable à moyen terme. La conclusion d'un programme avec le FMI constitue un gage supplémentaire de la détermination des autorités à mettre en œuvre des réformes en vue d'assainir les finances publiques et contenir l'endettement.

VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION

6.1 Bénéficiaires du programme

Le PARE bénéficiera à la population Gabonaise dans son ensemble à travers la disponibilité de ressources publiques plus importantes, la rationalisation des dépenses et des réformes spécifiques visant à soutenir une croissance forte, diversifiée et créatrice d'emplois. Il bénéficiera en particulier aux groupes suivants: (i) les populations vulnérables qui pourront bénéficier de meilleures infrastructures et des services sociaux de qualité grâce aux marges de manœuvre budgétaires que permettront de dégager les réformes soutenues par le PARE, (ii) les entrepreneurs gabonais et les investisseurs étrangers souhaitant créer une entreprise ou investir dans le cadre des partenariats Public-Privé (PPP) qui bénéficieront d'un cadre plus incitatif et plus transparent, (iii) les PME gabonaises ayant des contraintes d'accès au crédit; (iv) les acteurs publics, privés et communautaires impliqués dans le secteur forestier qui bénéficieront d'un cadre plus adéquat pour le développement de leurs activités.

6.2 Impacts sur la problématique hommes /Femmes, les pauvres et les groupes vulnérables

Le projet est catégorisé au GMS III, car les activités prévues auront impact très positif sur l'inclusion financière des PME des femmes, leur autonomisation et la création d'emplois pour les jeunes. La cadre logique présente au moins deux indicateurs pertinents de résultats et désagrégés selon le genre. Il s'agit de : (i) Indicateur d'effet 2.2: Nombre des PME ayant accès à des financements longs hypothécaires et (ii) Indicateur d'effet 2.4: Augmentation du nombre d'emplois dont 30% de femmes dans le secteur forestier. En outre, le budget est sensible au genre du fait que son objectif de développement vise à soutenir les efforts post-COVID 19 du Gabon et à jeter les bases d'une reprise économique rapide.

6.3 Impacts sur l'environnement et le changement climatique

Le PARE est classé en catégorie 2 de la Banque, malgré qu'il n'ait pas d'impacts environnementaux et sociaux directs sur les composantes environnementales et sociales. Parmi les composantes qui seront financées par le programme, il n'y en a pas qui présente

des risques importants pour la biodiversité et la durabilité des ressources forestières au Gabon. Aussi, le programme ne fera pas l'objet d'élaboration de documents de sauvegarde environnementale et sociale préalable à son approbation mais financera la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) du secteur forestier et ses conclusions alimenteront notamment la révision du code forestier et d'autres mesures allant dans le sens de la maîtrise de l'exploitation des ressources forestières. Cette étude sera réalisée en première année de mise en œuvre et les mesures prioritaires qui y découleront feront l'objet de financement par le PARE.

En ce qui a trait aux changements climatiques, le Gabon a donné un signal fort qu'il honorerait ses engagements au titre de l'Accord de Paris de 2016, maintenant son objectif de réduction de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025. Bien que ces développements soient positifs, le Gabon a un faible score de l'indice de performance environnementale avec des émissions de CO2 par habitant assez élevées pour un pays à revenu intermédiaire. Les subdivisions sont exposées à des événements météorologiques extrêmes, notamment des inondations, des vitesses du vent, fortes précipitations, érosion, etc. (événements induits par le changement climatique) dont il faut tenir compte dans les réformes tant économiques que sociales. Le renforcement des capacités auprès des techniciens environnementaux est recommandé, ainsi que l'exploration de financements climatiques afin d'appuyer les efforts de résilience climatique du pays. La catégorisation de l'évaluation des risques climatiques basés sur le système de sauvegarde climatique (CSS) de la Banque de ce projet est de 3. Ce projet contribue à la mise en œuvre du deuxième plan d'actions de la Banque africaine de développement sur le changement climatique.

6.4 Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre du programme sera assurée par le Ministère de l'Economie, compte tenu de la complexité du programme, ce Ministère s'appuiera sur un comité de coordination du programme et utilisera la possible assistance technique à travers le PADEG pour renforcer les capacités techniques de suivi et de mise en œuvre des réformes. Ce Ministère est le partenaire des principaux bailleurs de fonds, notamment de la Banque mondiale et du FMI dans le cadre des programmes de réformes économiques et financières. Par conséquent, il mobilisera les différentes parties concernées par les réformes et assurera la coordination de la mise en œuvre du PARE. Le cadre macro-économique de suivi et la matrice des mesures convenues serviront de cadre commun de suivi-évaluation du PARE (Annexe 2). Le Ministère de l'économie assurera la collecte des données et la coordination du suivi-évaluation et mettra les informations à la disposition de la Banque. Le Bureau de la Banque au Gabon assurera un suivi continu de la mise en œuvre des réformes du programme.

6.5 Gestion financière, modalités de décaissement et acquisitions

6.5.1 Mécanismes de gestion financière et de décaissement

Le prêt proposé de 50 millions d'Euro est la première tranche d'une opération à deux tranches totalisant un montant indicatif qui sera confirmé ultérieurement par la Banque, la première tranche sera décaissée, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables convenues et des conditions de décaissement. Compte tenu de la nature du programme d'appui budgétaire général du PARE, l'utilisation des ressources financières sera faite selon la réglementation nationale portant sur les finances publiques sous la responsabilité du ME. Les ressources du prêt seront décaissées au profit du Trésor Public dans un compte dédié ouvert auprès de l'Agence Nationale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Les flux financiers entre le compte ouvert auprès de la BEAC et le Trésor seront audités à la fin du Programme par un cabinet indépendant.

6.5.2 Passation des marchés publics :

Le programme étant un appui budgétaire général, les ressources attendues seront intégrées au budget pour l'acquisition des biens et services nécessaires aux besoins de l'Etat. La passation des marchés dans le cadre de l'appui budgétaire se fera à travers des systèmes nationaux dont **le niveau de risque global est jugé relativement modéré au vu des réformes engagées au cours de ces dernières années.** En effet, le Gabon avait mis en œuvre un ensemble de réformes de son système de passation des marchés publics qui s'était traduit par l'adoption d'un code des marchés publics en 2012. Ce code avait pris en compte, (i) le principe fondamental de mise en concurrence pour toute commande publique (ii) le principe de la séparation des fonctions de passation, de contrôle confié à la DGMP, des fonctions de régulation, d'élaboration de la réglementation et d'audit des marchés publics attribués à l'Autorité de régulation des marchés publics, (iii) un encadrement plus strict des marchés par entente directe. Toutefois, certaines insuffisances persistaient dans le code des marchés publics notamment : i) le cadre légal des marchés publics qui ne reflétait plus la mise en place de nouvelles structures notamment la DGBFIP, ii) les documents standards d'appels d'offres destinés aux utilisateurs qui n'étaient plus en ligne avec la réglementation. Aussi, en collaboration avec la Banque mondiale et la Banque et dans l'objectif de mettre en cohérence le code des marchés publics avec ces différentes réformes, le pays avait engagé une révision de son Code des marchés publics, celui-ci a été adopté

en conseil des ministres le 13 septembre 2017.

VII. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

7.1 Documentation juridique

7.1.1 Le document juridique qui sera utilisé dans le cadre du programme est l'Accord de prêt qui sera signé entre la Banque Africaine de Développement et la République Gabonaise.

7.1.2 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt : L'entrée en vigueur du prêt sera subordonnée à la satisfaction des conditions stipulées à la section 12.01 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt.

7.1.3 Conditions liées à l'intervention de la Banque

7.1.4 Conditions préalables à la présentation du programme au Conseil : Sur base du dialogue avec le Gouvernement, il a été convenu que le Gouvernement mettra en œuvre des mesures préalables avant la présentation du programme au Conseil d'Administration de la Banque. Ces conditions indiquées dans l'Annexe II du présent rapport relatif aux conditions préalables ont été réalisées.

7.1.5 **Conditions préalables au décaissement :** Le décaissement de la première tranche du prêt, d'un montant de 50 millions d'Euro se fera en une seule tranche et sera subordonné à la satisfaction de la condition préalable ci-dessous : Transmettre à la Banque les preuves de l'existence d'un compte du Trésor ouvert à la Banque Centrale des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) acceptable par la Banque et destiné à recevoir les ressources du prêt.

7.1.6 Respect des politiques du Groupe de la Banque

7.1.7 Les principales Directives du Groupe de la Banque et autres directives appliquées dans le cadre de ce programme sont les suivantes : (i) les Directives relatives aux opérations d'appui programmatique aux réformes (2012) ; (ii) les Directives relatives à la flexibilité et tarification des produits financiers en faveur des PRI (2009). Aucune exception n'est demandée par rapport à ces Directives dans la présente proposition.

VIII. GESTION DES RISQUES

CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTE	MESURES D'ATTÉNUATION	RESPONSABLE DU SUIVI
Sociopolitiques-Insécurité et instabilité politique	Tensions existantes entre le parti au pouvoir et l'opposition peuvent troubler l'ordre public et la stabilité du pays	Faible	Le relatif consensus autour des recommandations inhérentes à la conférence sur le dialogue politique et l'ouverture du gouvernement aux membres de l'opposition	Bureau Pays
Politiques publiques	Réversibilité de l'engagement du Gouvernement à poursuivre les réformes structurelles notamment celles visant le cadre budgétaire et le climat des affaires.	Moyen	Il s'agit d'un appui budgétaire et le Gouvernement a réaffirmé son engagement à poursuivre le processus de diversification de l'économie interne. L'existence d'un plan d'accélération de la transformation de l'économie (PAT) sur lequel se base l'accord de programme avec le FMI pour les réformes donne des garanties de continuité de l'action publique	Bureau Pays, ECGF et PTFs
Capacité de mise en œuvre	Le problème des ressources humaines dans les structures bénéficiaires du projet pour assurer la mise en œuvre efficiente des activités retenues	Moyen	L'intervention des experts de haut niveau pour assurer la formation et le transfert des connaissances dans ces structures permettront d'atténuer ce risque au niveau des structures bénéficiaires.	ECGF et PTFs

IX. RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'Administration d'approuver un prêt de la Banque africaine de Développement ne dépassant pas 50 millions d'Euro en faveur de la République gabonaise en vue de financer l'appui programmatique relatif au Programme d'Appui aux Réformes Economiques, (PARE) aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

APPENDICE 1 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RELANCE

CABINET DU MINISTRE

N° 2711 /MER/CABM/LFL



Libreville, le 03 SEP. 2021

Le Ministre

A

Monsieur le Président

Banque Africaine de Développement

Abidjan (Côte d'Ivoire)

Objet : Lettre de politique économique/Appui budgétaire de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Monsieur le Président,

Faisant suite à la crise née de la détérioration des termes de l'échange à partir de 2015, les réformes économiques et structurelles engagées par le Gouvernement à travers un programme économique triennal ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique à la fin de l'année 2019. Alors que nous anticipions une relance de l'activité économique à partir de 2020, la crise de la COVID-19 est survenue pour faire obstacle à cette dynamique. Ce contexte a entraîné une baisse du PIB réel de -1,8% en 2020 conjuguée à une réapparition des déséquilibres des finances publiques et des comptes extérieurs.

Bien que notre capacité de lutter contre le Covid-19 ait été renforcée, la deuxième vague continue de nous poser de grands défis. Nous continuons à déployer tous nos efforts pour contrôler l'impact sanitaire et social de la pandémie. Nous mettons également en œuvre des mesures pour remettre l'économie sur la voie d'une croissance robuste, durable et inclusive.

Dans ce contexte, notre priorité à court terme est de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de riposte à la Covid. Cette dernière qui comprend une dimension sanitaire, un volet social et une composante économique a permis de sauver des vies et d'atténuer les effets négatifs sur l'économie en renforçant les infrastructures de santé et en fournissant un soutien ciblé aux personnes et aux secteurs les plus affectés par ce choc économique. Dans le cadre de la relance économique post-covid, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Accélération de la Transformation 2021-23 (PAT 2021-23) consistant à préserver la viabilité et la soutenabilité de la dette et des finances publiques, à améliorer de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public ainsi que

l'accompagnement des filières stratégiques. Il s'agit également de renforcer les instruments de financement de l'économie, notamment à travers l'amélioration de l'environnement des affaires et, de réaliser des investissements productifs structurels et d'infrastructures visant à développer la capacité productive du pays afin de promouvoir une économie plus diversifiée.

Notre plan vise à assurer le financement de nos besoins de développement tout en préservant la stabilité macroéconomique. Dans ce contexte, nous mettrons en œuvre un assainissement budgétaire propice à la croissance en augmentant les recettes domestiques, améliorant l'efficacité des dépenses ainsi qu'en renforçant la gouvernance et la transparence. Nous sommes fortement attachés au programme de réformes et avons déjà pris des mesures importantes pour réduire les dépenses fiscales et élargir l'assiette fiscale. Nous avons également mis en œuvre des étapes majeures vers le retour du pays à l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Aussi, le Gouvernement gabonais voudrait-il solliciter un appui financier de la Banque Africaine de Développement pour un montant de 50 (cinquante) millions d'euros. Cet appui budgétaire contribuerait à combler partiellement le besoin de financement et aiderait ainsi à atténuer les pressions qui s'exercent sur la trésorerie de l'Etat.

Dans un contexte d'incertitudes sur l'environnement international, nous confirmons notre volonté à œuvrer pour un retour à la stabilité du cadre macro budgétaire et à stimuler la croissance économique.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma haute considération.



Nicole Jeanine Lydie ROBOTY Epse MBOU

P.J./- Synthèse du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT).

APPENDICE 2 : PARE-MATRICE DES MESURES DE RÉFORMES DU PROGRAMME



MATRICE INDICATIVE DES MESURES DU PARE

Objectifs	Mesures préalables Juin 2021	Mesures de performance 2021	Mesures de performance 2022
Composante ❶ Appui à la gestion des finances publiques			
<i>Sous-composante I.1.</i> <i>Améliorer la mobilisation des recettes et la gestion de la dette</i>	I.1.1 Le Ministre de l’Economie et de la Relance prépare une liste de toutes les exonérations fiscales, évalue leur impact sur le budget de l’Etat et prend un arrêté réduisant dans la LFR le niveau de celles-ci en conformité avec les données du mémorandum d’accord avec le FMI en termes de limitation des dépenses fiscales (exonérations).	I.1.2 En relation avec le Projet d’Appui à la Diversification de l’Economie Gabonaise (PADEG) le Ministre de l’Economie et de la Relance prend un acte visant à assurer l’interconnexion des sites de la DGI et la mise à niveau du réseau LAN, permettant un suivi en temps réel du niveau de la collecte des recettes	
	<i>Mobilisation des recettes</i>	I.1.3 le Ministre de l’Economie et de la Relance procède à la publication semestrielle en ligne par le gouvernement des données des compagnies du secteur pétrolier, miniers et télécommunications pour maîtriser les volumes produits, s’assurer de la fiabilité des résultats financiers et opérationnels.	I.1.5 Le Ministre de l’Economie et de la Relance instruit par courrier officiel les services fiscaux à procéder à la revue de convergence entre les données de production et les résultats financiers et opérationnels des compagnies du secteur pétrolier, miniers et télécommunications
		I.1.4 Préparer un arrêté sur la mise en œuvre du plan d’actions sur la réduction des dépenses fiscales et l’unification des autorisations d’exonération	
	<i>Gestion de la dette</i>	I.1.6 Le gouvernement finalise et adopte en Conseil des Ministres la stratégie de gestion de la dette 2021-2023	I.1.7 La mise à jour du décret n° 635/PR/MECIT du 20 août 2010 portant création, organisation de la Direction générale de la dette suivant le régime front, middle et back office est assurée
		I.1.9 Le Premier Ministre prend un arrêté mettant en place des task forces pour améliorer la gestion de la dette et de la trésorerie	
		I.1.10 Le Ministre de l’Economie et de la Relance prend à travers la Loi des finances, conformément à la stratégie d’endettement, un arrêté fixant les limites en matière d’endettement public applicables par instrument de dette	

MATRICE INDICATIVE DES MESURES DU PARE

Objectifs	Mesures préalables Juin 2021	Mesures de performance 2021	Mesures de performance 2022
<p>Sous-composante I.2. <i>Améliorer la gestion des dépenses publiques</i></p> <p><i>Programmation des investissements publics</i></p> <p><i>Environnement de contrôle</i></p> <p><i>Portefeuille public</i></p>	I.2.1 Le Ministre de l'économie et de la relance fait adopter en conseil des Ministres le décret 211 portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, en abrégé DGBFIP et créant un service de gestion des investissements publics	I.2.2 Mise en place du Comité des études sectorielles qui est l'organe technique central chargé de sélectionner les projets et préparer le projet de Programme d'Investissement Public (PIP) en révisant la documentation établissant sa composition et ses tâches ;	I.2.4 Tous les projets inscrits dans le PIP respectent les termes de l'arrêté ministériel
		I.2.3. Nombre de Plan de passation des marchés représentant un ratio de 50% (en volume) du rapport des marchés planifiés par rapport aux marchés passés sont publiés par la DGMP	I.2.5. 80% des marchés passés sont inscrit(s) dans un PPM publiés par la DGMP
		I.2.6 Arrêté visant l'adoption du statut professionnel des membres des unités de passation des marchés (UPMP) et des cellules de passation des marchés (CPMP) afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions de contrôle interne avec toute l'indépendance requise	I.2.7. Projet d'arrêté fixant les seuils de contrôle a priori de l'administration en charge de la commande publique pour l'exécution des dépenses inférieures aux seuils de passation des marchés publics est en cours de revue par l'administration est présenté en conseil des ministres.
	1.2.8 Lancement par le Ministre de l'Economie et de la Relance de l'étude diagnostic de l'ensemble du portefeuille public visant à connaître la situation financière de chaque établissement public personnalisé (avec autonomie de gestion) du portefeuille dans une optique de réduction des dépenses publiques dans les secteurs stratégiques	1.2.9 Le gouvernement adopte en conseil de Ministres les recommandations de l'étude-diagnostic de l'ensemble du portefeuille public dans les secteurs stratégiques des mines, pétrole et Energie et forêt bois	1.2.11 Dans le cadre de la rationalisation du portefeuille public, le ministre de l'Economie et de la Relance assure la liquidation et la sortie du portefeuille public des deux Banques en difficulté en l'occurrence la BHG et la POSTBANK
	1.2.10 Dans le cadre de la rationalisation du portefeuille public, le Ministre de l'Economie et de la Relance s'engage à reprendre la dette fiscale de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) en liquidation qui s'élève à 4 milliards de FCFA		
Composante 2 Appui à la relance des secteurs productifs			
<p>Sous-composante II.1. <i>Améliorer le climat des affaires et favoriser l'accès au(x) financement(s) innovant(s)</i></p>	II.1.1 Adoption par le haut conseil à l'investissement du plan d'actions Doing business 2020 sur la facilitation du commerce	II.1.2 En vue de compléter l'écosystème d'appui aux PPP, un décret est pris en conseil des ministres adoptant les missions de l'organe de régulation des PPP	
		II.1.3 Un plan d'apurement des arriérés de l'Etat dus au 1 janvier 2021 à la SEEG est signé sous forme de convention SEEG/Etat entre les deux parties avant fin 2021	II.1.5 Le Ministre de l'Economie et de la Relance inscrit au profit de la SEEG dans la LFI 2022 une tranche de

MATRICE INDICATIVE DES MESURES DU PARE

Objectifs	Mesures préalables Juin 2021	Mesures de performance 2021	Mesures de performance 2022
<i>Climat des affaires</i>			remboursement équivalent à 20% du montant du plan de remboursement des arriérés
<i>Accès au financement innovant</i>		II.1.4 Adoption par le groupement d'intérêt de l'ITIE du plan d'actions « ITIE Gabon »	
	II.1.6 Adoption en Conseil des Ministres d'un décret portant création d'un guichet de refinancement hypothécaire	II.1.7 Le Ministre de l'Economie et de la Relance prend un arrêté instituant le mécanisme de refinancement hypothécaire au sein de la CDC	II.1.8 Dans le cadre de la mise en place du guichet de refinancement hypothécaire, les banques commerciales, la caisse des dépôts et consignation et le guichet de refinancement signent une convention de crédit afin d'encadrer les conditions d'octroi des crédits immobiliers
	II.1.9 Pour faciliter l'accès au marché boursier, le Ministère de l'Economie et de la Relance transmet la liste des entreprises éligibles à une introduction à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Afrique centrale	II.1.10 Dans le cadre de la mise en place du financement Carbonne, le gouvernement prend les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopte la loi qui va règlementer le crédit Carbonne ▪ Contractualise avec les auditeurs qui seront chargés de certifier la séquestration Carbonne nette du Gabon 	
<i><u>Sous-composante II.2</u> Améliorer la Compétitivité des secteurs et lutter contre la corruption</i>		II.2.1 Dans la perspective de l'adoption du code forestier, le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat procède à la validation du code forestier au niveau sectoriel en prenant en compte les nouveaux enjeux du secteur forêt/bois	II.2.2 Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat assure l'adoption en conseil des Ministres du code forestier
		II.2.3 Dans la perspective de l'optimisation de la gestion des permis forestiers, le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des terres prend un arrêté ministériel précisant les mesures d'élaboration d'un listing des permis forestiers par catégorie et de la situation fiscale (ex. dette TVA) de l'ensemble des opérateurs forestiers en exploitation.	
		II.2.4 Validation en conseil de ministre des Guides sectoriels précisant les activités à mettre en œuvre dans le cadre de la réalisation des études d'impact environnementale et sociale	▪
<i>Amélioration de la Compétitivité du Secteur de l'Energie</i>		II.2.5 Dans la perspective de la mise en œuvre du Code de l'environnement, le Ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat procède à l'élaboration de quatre (4) textes d'application	II.2.6 Le gouvernement prend quatre arrêtés pour l'application du code de l'environnement

MATRICE INDICATIVE DES MESURES DU PARE

Objectifs	Mesures préalables Juin 2021	Mesures de performance 2021	Mesures de performance 2022
		<p>II.2.7 Adoption en conseil de des ministres de la concession de services publics entre le Gabon et la SEEG avec la clarification du rôle des différents acteurs dans le secteur sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de l'Énergie</p> <p>II.2.9</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministre de l'énergie met en œuvre un plan de gestion et de réduction des pertes techniques et non techniques du RIC de Libreville, détaillant la stratégie de l'Etat et de la SEEG pour réduire les pertes techniques et non – techniques est réalisé avant octobre 2021 ▪ Un modèle financier de projection de base démontrant la capacité de la SEEG à générer des revenus suffisants pour honorer ses paiements est réalisé et rendu disponible par la SEEG à partir de septembre 2021 	<p>II.2.8</p> <p>Le gouvernement prend un acte autorisant le principe concession dans le secteur de l'énergie</p>
<p>Accroître la transparence dans le processus d'accès et à la gestion quotidienne de la ressource forestière</p>		<p>III.2.1 Le gouvernement prend un arrêté rendant obligatoire les appels d'offres avant toute attribution de permis ;</p>	<p>III.2.2 Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, prend en conseil des ministres un décret mettant en place, une task force qui a pour mission de mener les diligences d'audit pour justifier le respect ou le non-respect de la légalité en matière d'exploitation forestière</p>
	<p>III.2.3 Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat procède à un recensement des tous les détenteurs de permis en vue de mettre à jour le périmètre des détenteurs de permis, vérifier la conformité des titres et mieux les fiscaliser.</p> <p>III.2.4 Pour permettre à l'administration forestière, douanière et fiscale d'avoir une base de données fiables sur l'acheminement des produits bois en temps réel, le ministre des Eaux et Forêts,</p>	<p>III.2.5 Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat conçoit un mécanisme de collecte et d'analyse des informations et de constatations des infractions et en assure l'adoption en conseil des ministres</p>	<p>III.2.6 Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des terres assure que 100% des concessions forestières en exploitation utilisent le système informatique de traçabilité du bois baptisé « Minef »</p>

MATRICE INDICATIVE DES MESURES DU PARE

Objectifs	Mesures préalables Juin 2021	Mesures de performance 2021	Mesures de performance 2022
Evaluation environnementale et sociale	de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des terres assure le lancement de la phase pilote du système informatique de traçabilité du bois baptisé « Minef ».		
		III.3.1 Le processus de recrutement du consultant qui aura la charge de la réalisation de l'EESS est achevé et le consultant est recruté	III.3.2 Le rapport de l'EESS est finalisé, approuvé et publié par les différentes instances
			III.3.3 Les actions prioritaires sont intégrées et mises en œuvre dans le cadre du programme

APPENDICE 3 : PARE-MATRICE DES MESURES ET DES RESULTATS DES
RÉFORMES DU PARE (2021)

	Mesures	Echéance BAD	Preuves requises	Preuves reçues	Situation
1	Le Ministre de l'Economie et de la Relance prépare une liste de toutes les exonérations fiscales, évalue leur impact sur le budget de l'Etat et prend un arrêté réduisant dans la LFR le niveau de celles-ci en conformité avec les données du mémorandum d'accord avec le FMI en termes de limitation des dépenses fiscales (exonérations).	2021	La loi des finances rectificative 2021 (LFR 2021) et Mémorandum des politiques économiques avec le FMI (Pages 119-121) (Ces engagements ont été repris dans les dispositions de la loi de finances rectificative 2021)		<u>OK</u>
2	Le gouvernement finalise et adopte en Conseil des Ministres la stratégie d'endettement 2021-2023	2021	La loi des finances rectificative 2021 (LFR 2021) et la Stratégie de gestion de la dette 2021-2023		<u>OK</u>
3	Le Ministre de l'économie et de la relance fait adopter en conseil des Ministres le décret 211 portant réorganisation de la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, en abrégé DGBFIP et créant un service de gestion des investissements publics	2021	Décret 211 portant réorganisation de la DGBFIP		<u>OK</u>
4	Lancement par le Ministre de l'Economie et de la Relance de l'étude diagnostic de l'ensemble du portefeuille public visant à connaître la situation financière de chaque établissement public personnalisé (avec autonomie de gestion) du portefeuille dans une optique de réduction des dépenses publiques dans les secteurs stratégiques	2021	Copies de deux arrêtés signés par Madame le Premier ministre visant la création de la task force dédiée et la nomination des responsables		<u>OK</u>

5	Adoption par le conseil des ministres de la feuille de route Doing business 2021 sur la facilitation du commerce. Adoption en Conseil des Ministres d'un décret portant création d'un guichet de refinancement hypothécaire	2021	Courrier officiel du Ministre de la promotion de l'investissement signifiant l'adoption en conseil des ministres de la feuille de route Doing Business 2021 sur la facilitation du commerce	<u>OK</u>
6	Adoption en Conseil des Ministres d'un décret portant création d'un guichet de refinancement hypothécaire	2021	Décret joint n° 0412 / PR / MEPIP portant création et organisation du guichet de refinancement hypothécaire	<u>OK</u>
7	Pour faciliter l'accès au marché boursier, le Ministère de l'Economie et de la Relance transmet la liste des entreprises éligibles à une introduction à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Afrique centrale	2021	Courrier officiel du Ministre de l'économie et de la relance listant les entreprises éligibles à une introduction à la bourse régionale	<u>OK</u>
8	Le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat procède à un recensement des tous les détenteurs de permis en vue de mettre à jour le périmètre des détenteurs de permis, vérifier la conformité des titres et mieux les fiscaliser.	2021	Communiqué officiel du Ministre du 12 avril 2021	<u>OK</u>
9	Pour permettre à l'administration forestière, douanière et fiscale d'avoir une base de données fiables sur l'acheminement des produits bois en temps réel, le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des terres assure le lancement de la phase pilote du système informatique de traçabilité du bois baptisé « Minef ».	2021	Communiqué officiel du lancement de la phase pilote sur le site de l'agence d'exécution des activités de la filière forêt /bois http://www.agence-foretbois.com/?p=article_detail&i=29	<u>OK</u>

APPENDICE 4 : NOTE SUR LES RELATIONS AVEC LE FMI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 21/166

Le conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre du Mécanisme Élargi de Crédit de 553.2 millions de dollars américains en faveur du Gabon

le 28 juillet 2021

- La pandémie de COVID-19 et la chute des prix du pétrole ont durement touché l'économie gabonaise, détérioré les positions budgétaires et extérieures, et augmenté les taux de chômage et de pauvreté.
- Le Conseil d'administration du FMI a approuvé aujourd'hui un accord de 36 mois au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour le Gabon, avec un accès équivalent à 553.2 millions de dollars américains. L'approbation du Conseil d'administration permet le décaissement immédiat d'environ 115.25 millions de dollars américains pour l'appui budgétaire.
- Le programme vise à soutenir la réponse à court terme à la crise de la
- COVID-19 et à jeter les bases d'une croissance post-pandémie forte, verte, tirée par le secteur privé et qui profite à tous les Gabonais. Les réformes seront axées sur la création d'un espace budgétaire pour les dépenses sociales prioritaires, la réduction de la vulnérabilité de la dette, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, et l'amélioration de l'inclusion financière.

Washington, DC : Le 28 juillet 2021, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon pour un montant de 388,8 millions de DTS (environ 553.2 millions de dollars américains), soit 180% de la quote-part du Gabon, pour faire face à la crise de la pandémie de COVID-19 et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de relance économique 2021–23 des autorités. L'approbation du Conseil d'administration permet le décaissement immédiat d'environ 115.25 millions de dollars américains pour l'appui budgétaire.

La réponse proactive du gouvernement a permis de contenir la propagation du COVID-19 et de sauver des vies. Cependant, la pandémie et la chute des prix du pétrole ont durement touché l'économie, accentuant ainsi les déséquilibres macroéconomiques et pesant sur l'activité économique, le chômage et la pauvreté. Bien que l'économie montre des signes de reprise, les perspectives restent fortement dépendantes de la trajectoire de la pandémie, du déploiement effectif des vaccins et de la mise en œuvre des réformes structurelles.

Le programme des autorités vise à renforcer la réponse du pays à la pandémie, à réduire les vulnérabilités budgétaires et de la dette publique, et à favoriser une croissance durable, verte, inclusive et tirée par le secteur privé. À cette fin, des efforts, notamment pour améliorer la gouvernance et la transparence afin d'accroître les recettes intérieures, y compris dans les secteurs pétrolier et minier, et l'efficacité des dépenses, sont essentiels pour créer de l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses sociales tant nécessaires dans le pays. L'accord soutiendra également le programme de réformes plus large de la stratégie régionale de la CEMAC.

À l'issue des discussions du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur Général Adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie gabonaise se redresse progressivement après le ralentissement économique induit par la pandémie de COVID-19 en 2020. Cependant, la pandémie et la forte baisse des prix du pétrole ont aggravé les vulnérabilités économiques et financières préexistantes, et les perspectives à court terme restent soumises à une grande incertitude et à des risques de détérioration. Un déploiement lent des vaccins ou de nouvelles vagues d'infection pourraient retarder la reprise jusqu'en 2022 ou au-delà.

« Le nouvel accord au titre du mécanisme élargi de crédit soutiendra le redressement post-pandémique du pays et ancrera la mise en œuvre de réformes. La priorité immédiate demeure de sauver des vies et des moyens de subsistance. À mesure que la crise s'atténuera, l'accent sera mis sur la résolution des problèmes structurels existants depuis de longue date afin de placer la dette publique sur une trajectoire fermement baissière et de favoriser une croissance forte, durable, verte et inclusive, et tirée par le secteur privé.

« Le rythme de la consolidation budgétaire devrait être aligné sur les besoins de la reprise économique. La politique budgétaire devrait continuer à soutenir la reprise à court terme. Une fois que la reprise reposera sur des bases solides, une consolidation budgétaire plus ambitieuse sera nécessaire pour réduire le niveau de la dette publique et les vulnérabilités macroéconomiques tout en assurant une croissance forte et inclusive. À cette fin, des efforts, notamment pour améliorer la gouvernance et la transparence afin de renforcer la mobilisation des recettes intérieures et l'efficacité des dépenses, sont essentiels pour créer un espace budgétaire pour les investissements et les dépenses sociales indispensables.

« Il sera également important de faire avancer le programme de réformes structurelles pour soutenir une reprise durable et inclusive. Le renforcement du secteur bancaire et de l'inclusion financière, l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement du cadre de lutte contre la corruption permettraient d'éliminer certains goulets d'étranglement existants depuis de longues dates dans l'économie et de promouvoir l'investissement privé et la croissance inclusive.

« Le programme du Gabon est soutenu par la mise en œuvre de politiques et réformes par les institutions régionales de la CEMAC dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire, et pour soutenir une accumulation d'avoirs extérieurs nets au niveau régional, qui sont essentiels à la réussite du programme. »

Département de la communication du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉ DE PRESSE: LUCIE MBOTO FOU DA

TÉLÉPHONE:+1 202 623-7100**COURRIEL:** MEDIA@IMF.ORG

APPENDICE 6 : NOCES

ENVIRONMENTAL AND SOCIAL COMPLIANCE NOTE (ESCON)



AFRICAN DEVELOPPEMENT BANK GROUP

A. Basic Information²³

Project Title: Economic Reform Support Program Phase II (PARE)		Project "SAP code": P-GA-K00-015	
Country: GABON	Lending Instrument ²⁴ : DI <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> CL <input type="checkbox"/> BS <input checked="" type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> RPA <input type="checkbox"/> EF <input type="checkbox"/> RBF <input type="checkbox"/>		
Project Sector: GOVERNANCE		Task Team Leader: Pierre TOKO	
Appraisal date: 28/07/2021		Estimated Approval Date: 28/09/2021	
Environmental Safeguards Officer: Lamine BACHARD			
Social Safeguards Officer: XXXX			
Environmental and Social Category: 2	Date: 15/06/2021	Operation type: SO <input checked="" type="checkbox"/> NSO <input type="checkbox"/> PBO <input type="checkbox"/>	
Is this project processed under rapid responses to crises and emergencies?		Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	
Is this project processed under a waiver to the Integrated Safeguards System?		Yes <input type="checkbox"/> No <input checked="" type="checkbox"/>	

A. Disclosure and Compliance Monitoring

B.1 Mandatory disclosure

Environmental Assessment/Audit/System/Others (specify:)	
Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client	[Date]
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose	[Date]
Date of disclosure by the Bank	[Date]
Resettlement Action Plan/Framework/Others (specify:)	
Was/Were the document (s) disclosed <i>prior to appraisal</i> ?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client	[Date]
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose	[Date]
Date of disclosure by the Bank	[Date]
Vulnerable Peoples Plan/Framework/Others (specify:)	
Was the document disclosed <i>prior to appraisal</i> ?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date of "in-country" disclosure by the borrower/client	[Date]
Date of receipt, by the Bank, of the authorization to disclose	[Date]
Date of disclosure by the Bank	[Date]

If in-country disclosure of any of the above documents is not expected, please explain why: NA.

B.2. Compliance monitoring indicators

Have satisfactory calendar, budget and clear institutional responsibilities been prepared for the implementation of measures related to safeguard policies?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Have costs related to environmental and social measures, including for the running of the grievance redress mechanism, been included in the project cost?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in the project costs, effectively mobilized and secured?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of safeguard impacts and measures related to safeguard policies?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Have satisfactory implementation arrangements been agreed with the borrower and the same been adequately reflected in the project legal documents?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>



A. Clearance

Is the project compliant to the Bank's environmental and social safeguards requirements, and to be submitted to the Board?

Yes No

²³ Note: This ESCON shall be appended to project appraisal reports/documents before Senior Management and/or Board approvals.

²⁴ DI=Direct Investment; FI=Financial Intermediary; CL=Corporate Loan; BS=Budget Support; GU=Guarantee; RPA=Risk Purchase Agreement; EF=Equity Financing; RBF=Results Based Financing.

<i>Prepared by:</i>	<i>Name</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Environmental Safeguards Officer:	Lamine BACHARD		27/08/2021
Social Safeguards Officer:	xxxxx		xxxx
Task Team Leader	Pierre TOKO		27/08/2021
Submitted by:			
Sector Director:	Abdoulaye COULIBALY		14/09/2021
Cleared by:			
Director SNSC:	Maman-Sani ISSA		14/09/2021